

#54

# Fresnes

Votre magazine d'informations  
municipal annuel

# le mag !

**Retour sur**

les événements de l'année 2020

p.40-41



INFORMATIONS  
MUNICIPALES



LA VIE  
ASSOCIATIVE



PUBLICATIONS  
EXTERNES



LES INFORMATIONS  
UTILES

# Chères Fresnoises, Cher Fresnois,

## 2020 : Entre Inquiétude et Espérance

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires comme une année bien triste et bien compliquée pour nous tous.

Depuis la seconde guerre mondiale, jamais notre société fût impactée par une crise sanitaire, sociale, et à venir économique, d'une telle ampleur.

### Les actes de violence n'ont cessé de se perpétrer dans notre pays :

- l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, par arme blanche et décapité peu après être sorti de son collège ;
- la mort de trois gendarmes tués par un forcené dans le Puy-de-Dôme ;
- et bien d'autres actes criminels, délictueux ou de malveillance.

Ces faits démontrent que le combat n'est absolument pas terminé et nous rappellent à notre vigilance la plus absolue.

### Je souhaite saluer l'engagement des forces armées de la nation dans cette lutte contre le terrorisme ; et rendre hommage aux forces de l'ordre dans cette lutte incessante contre la délinquance.

L'année écoulée nous plonge dans une crise sanitaire durable qui devrait certainement se prolonger en 2021.

Des Fresnoises, des Fresnois, ont été touchés par cette pandémie. Je souhaite de tout cœur adresser au nom de la municipalité, mes sincères condoléances aux familles qui ont perdu un proche et un prompt rétablissement aux personnes contaminées.

### Je souhaite rendre hommage aux personnels soignants ainsi qu'aux agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher pour leurs engagements auprès de la population.

De nombreuses manifestations fresnoises annulées, de nombreux instants de convivialité annulés, tel est le constat que nous faisons et nous le déplorons. Une année qui ne ressemble à aucune autre. Le lien social doit résister !

### Pendant ce temps, l'action municipale se poursuit, des projets ont pu aboutir :

- La réfection de la voirie rue de la Taille Picard ;
- Rénovation du parking de la Charentaise ;
- Sécurisation de l'accès à l'école ;
- Remplacement du grillage de la station d'assainissement ;
- Renforcement des plaques d'égouts.

Avec toutes les réserves qui s'imposent, nous entamons peut être la dernière ligne droite dans la lutte contre la pandémie, notamment grâce à l'arrivée de vaccins ou d'éventuels traitements efficaces, contre la Covid 19.

C'est sur cette note d'espérance que je voudrais conclure 2020.

Que cet espoir vous accompagne dans les prochains mois, dans vos activités personnelles et professionnelles mises à mal par la crise sanitaire.

Au nom de toute l'équipe municipale, Fresnoises, Fresnois, je vous souhaite, le meilleur pour cette nouvelle année.

Tous mes vœux pour 2021.

**P.Torset Maire de Fresnes**

# édito



Monsieur le Maire  
Philippe TORSET



« C'EST SUR CETTE NOTE  
D'ESPÉRANCE QUE  
JE VOUDRAIS  
CONCLURE 2020. »

MAIRIE DE FRESNES

Place Mairie, 41700 Fresnes |  
02 54 79 53 19 | www.fresnes41.fr |  
mairie.fresnes41@orange.fr

Directeur de la publication : Philippe  
TORSET | Rédacteurs : Membres du  
Comité Consultatif "Communication" |

Réalisation/Conception/Impression :  
Imprimerie MÉDI6 41700 Le  
Controis en Sologne | 02 54 52 41 00

# Sommaire

## INFORMATIONS MUNICIPALES

- 4 | Réalisations travaux 2020
- 8 | Un blason pour Fresnes
- 9 | Les statistiques de votre commune
- 14 | Budget communal / eau / assainissement
- 17 | Compte rendu du Conseil Municipal
- 36 | La fibre dans votre commune
- 40 | Les événements de l'année 2020
- 42 | L'eau potable
- 43 | Social / affaire scolaire / bibliothèque



## PUBLICATIONS EXTERNES

- 52 | Aide contre les frelons asiatiques
- 53 | Randonnée Vallée Loire Sud (RVLS)  
Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron
- 54 | Agriculture 41
- 55 | Brûlage des déchets verts
- 56 | Communauté de Commune Val de Cher Controis
- 59 | Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
- 60 | Eco tri
- 63 | Présence Verte
- 64 | Monoxyde de Carbone danger / Dom Dom
- 65 | ADIL



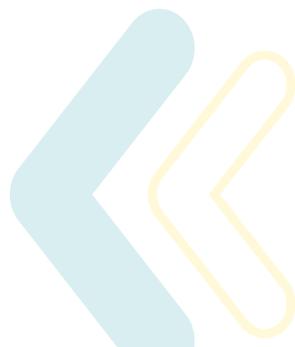
## LA VIE ASSOCIATIVE

- 45 | APE
- 46 | Société de chasse / La Troupe des Planches
- 47 | Comité des fêtes de Fresnes / FNACA
- 48 | La Filerie
- 50 | Route d'Eole



## INFORMATIONS UTILES

- 66 | Etat civil / Liste des associations Fresnoises
- 67 | Tarifs Communaux
- 68 | Numéros utiles / Agenda des manifestations





# Réalisations » des travaux 2020

Réfection de la route  
de la rue Taille Picard





**Ralentisseur**  
de la rue Taille Picard



  
**TRAVAUX  
ACHEVÉS**



**Parking  
« les Charentaises »**



**Remplacement grillage  
station d'épuration**





**Curage fossés  
station d'épuration**



**Sécurisation  
de l'école**



# Un Blason

>> pour *Fresnes*



## Blasonnement

Ecartelé : Au 1 d'argent à la feuille de frêne de sinople, au 2 d'or à deux fasces ondulées d'azur, au 3 de gueules au château d'or (ouvert et ajouré) accompagné en chef d'une grappe de raisin de même, au 4 d'argent au castor de sable. (Argent = Blanc / Sinople = Vert / Or = Jaune / Azur = Bleu / Gueules = Rouge / Sable = Noir)

## Décryptage

- Au premier quartier: une feuille de frêne car le frêne est à l'origine du nom de notre village (12<sup>ème</sup> siècle : « villa defraxinus »)
- Au deuxième quartier: les deux rivières «Bièvre» qui traversent le bourg et ses alentours : la Bièvre originelle (ancien cours / vieux pont) et la nouvelle ( celle qui coule sous le pont barrage)
- Au troisième quartier: le château symbolise d'une part les Seigneuries et les logis seigneuriaux ou châteaux qui existaient à Fresnes sous l'ancien régime (monarchie féodale de ~880 à 1789), et d'autre part le château de Roujoux, dernier témoin remarquable de cette longue période. La grappe de raisin représente la vigne, une des principales cultures à Fresnes sous l'ancien régime et certainement la plus rentable (la couleur or symbolise entre autres la richesse).
- Au quatrième quartier : le castor, très anciennement appelé « bièvre » (bieuvre). Il a donné son nom à notre rivière qui en fut l'habitat durant des siècles.

**ATELIERS DYÉ MÉCA**  
MECANIQUE USINAGE  
MATERIEL DE LABORATOIRE

19 rue de l'Orme - 41700 FRESNES  
Tél : 02 54 79 04 19 - 06 32 83 64 29

30 ans d'expérience professionnelle

**Jean-Paul GARNIER**  
TRAVAUX DE SECOND OEUVRE BATIMENT

- Aménagement de combles
- Pose de fenêtres de toit
- Mise en oeuvre de matériaux écologiques
- Ossature Bois/ Isolation/ Bardage
- Extension d'habitation
- Abri de jardin/ cabanon bois
- Plaques de plâtre

31 Route de Blois  
41700 FRESNES  
06 87 46 79 84  
02 54 79 08 76  
jgplefresnois@wanadoo.fr

# Les statistiques

## de votre Commune

### DÉMOGRAPHIE

**+1,3 %**

L'évolution annuelle moyenne de la population de la commune depuis 2012, soit 15 individus en plus chaque année

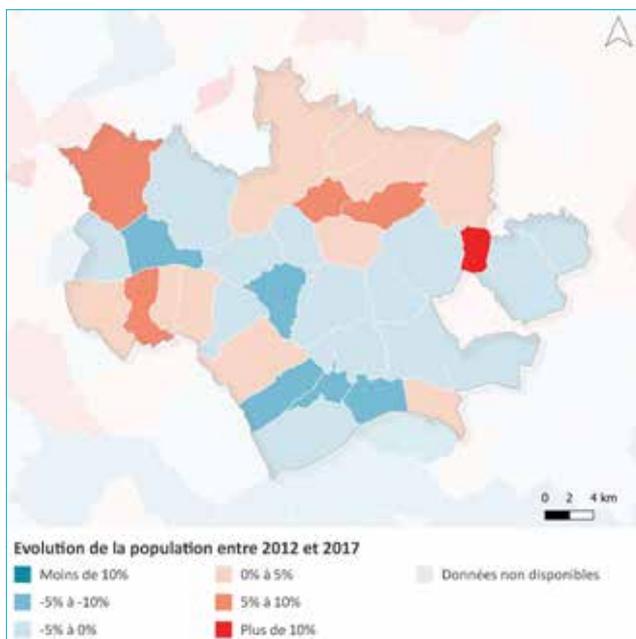
**12**

Le nombre de naissances enregistrées en 2019 pour Fresnes, contre 10 décès

**71 HAB./KM<sup>2</sup>**

La densité de population pour Fresnes, contre 59 hab./km<sup>2</sup> pour la CC Val-de-Cher-Controis

CC Val-de-Cher-Controis



© Ithéa Conseil SAS 2021

### BUDGET > FONCTIONNEMENT

**472 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant (population DGF, hors opérations d'ordre et éventuels budgets annexes) pour Fresnes en 2019, contre 718 € pour les communes de même strate du département

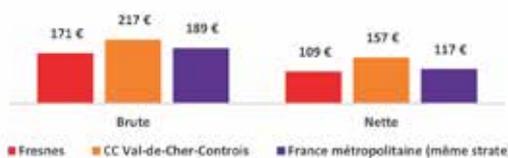
**594 €**

Le potentiel financier par habitant de la commune (= indicateur de richesse potentielle), contre 830 € pour les communes de même strate du département

**126 %**

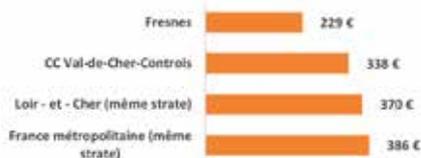
Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal pour Fresnes, contre 126 % pour les communes de même strate du département, soit un niveau de pression fiscale égal à l'échelle de la commune

#### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



Source : Balance comptable des collectivités, 2019

#### CHARGES DE PERSONNEL PAR HABITANT



Source : Balance comptable des collectivités, 2019

© Ithéa Conseil SAS 2021

## EMPLOI



**553**

Le nombre d'actifs de la commune, soit 80 % de la population des 15-64 ans qui travaille ou cherche du travail, contre 75 % pour le Loir-et-Cher

**8,4 %**

Le taux de chômage pour Fresnes (au sens de l'INSEE), contre 12,0 % pour la CC Val-de-Cher-Controis

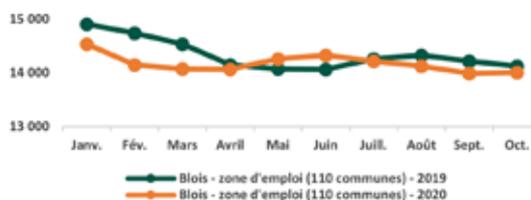


**19 %**

La part des femmes à temps partiel pour Fresnes, contre 3% pour les hommes



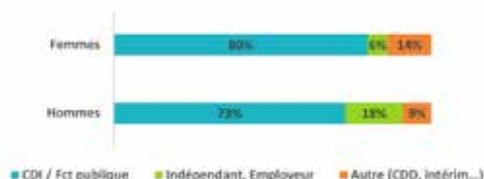
### ÉVOLUTION DES DEFM\* DE CAT. A, B, C



\*Demandeurs d'emploi en fin de mois

Source : Pôle Emploi, 2020

### ACTIFS OCCUPÉS PAR MODE D'EMPLOI



Source : INSEE, 2017

© Ithéa Conseil SAS 2021

## FAMILLES



**34**

Le nombre de 0-3 ans pour Fresnes, soit 3,0% de la population contre 3,3% en France métropolitaine

**342**

Le nombre de familles avec enfants de la commune, contre 307 en 2007

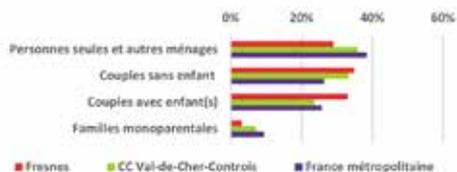


**24 %**

La part des 0-18 ans au sein de la population de la commune, contre 22 % pour le Loir-et-Cher

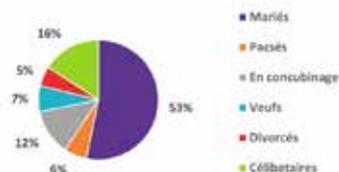


### RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



Source : INSEE, 2017

### PERSONNES DE 15 ANS OU PLUS PAR STATUT MARITAL



Source : INSEE, 2007-2017

© Ithéa Conseil SAS 2021

## SÉNIORS

116

Le nombre de plus de 75 ans pour Fresnes, soit 10,1% de la population, contre 12,1 % pour le Loir-et-Cher

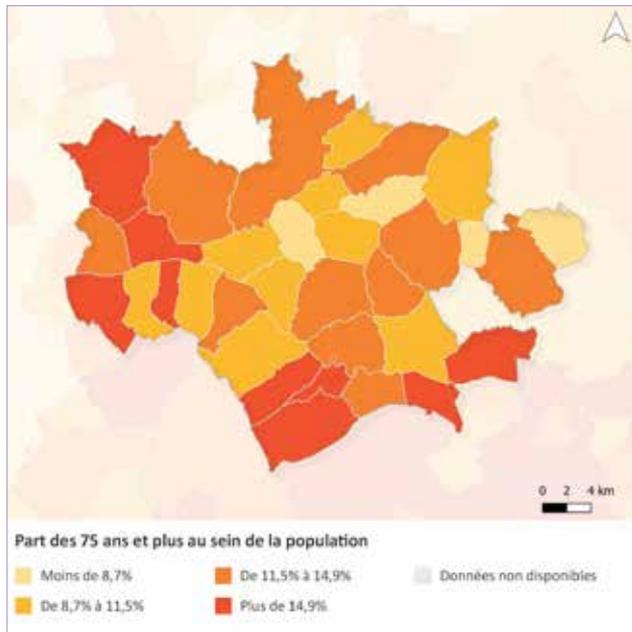
27

Le nombre de 80 ans et plus de la commune qui vivent seuls, alors que ce chiffre était de 12 en 2007

19 %

La part des seniors exonérés de la CSG (= ayant une petite retraite), contre 20 % pour la CC Val-de-Cher-Controis

CC Val-de-Cher-Controis



© Ithéa Conseil SAS 2021

## PROFIL ÉCONOMIQUE

26 840 €

Le revenu moyen des foyers fiscaux pour Fresnes, contre 24 758€ pour le Loir-et-Cher

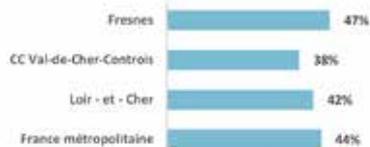
16

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA pour Fresnes en 2019, contre 14 en 2017

37 %

La part de la population de plus de 15 ans dont le diplôme est égal ou supérieur au BAC, contre 29 % en 2007

### PART DES FOYERS FISCAUX IMPOSÉS



Source : Direction Générale des Finances Publiques, 2018

### LES 15 ANS ET PLUS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Agr. exploitants	Artisans, comm., chefs d'ent.	Cadres, Prof. Intell. Supér.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
Fresnes	1%	6%	8%	21%	15%	13%	29%	6%
Département	1%	4%	6%	13%	16%	15%	34%	13%
France métropolitaine	1%	4%	9%	14%	16%	12%	27%	16%

Source : INSEE, 2017

© Ithéa Conseil SAS 2021

## SANTÉ ET HANDICAP

**16 %**

La part des assurés du Régime Général (RG) en Affection de Longue Durée (ALD) de la commune, contre 21 % pour la CC Val-de-Cher-Controis

**0**

Le nombre de médecin généraliste enregistré au sein de la Base Permanente des Équipements pour Fresnes en 2020

**8**

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour Fresnes en 2019

### LES ASSURÉS DU R.G. SANS CONSULTATION DENTAIRE DEPUIS +2 ANS



Source : Observatoires des fragilités, 2018

### BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH POUR 100 PERSONNES DE 20 À 64 ANS



Source : Caf.data, 2019

© Ithéa Conseil SAS 2021

## BUDGET > DETTE ET INVESTISSEMENT

**310 %**

Ce que représentent les dépenses d'équipement de la commune par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (= indicateur de niveau d'investissement), contre 43 % pour les communes de même strate du département

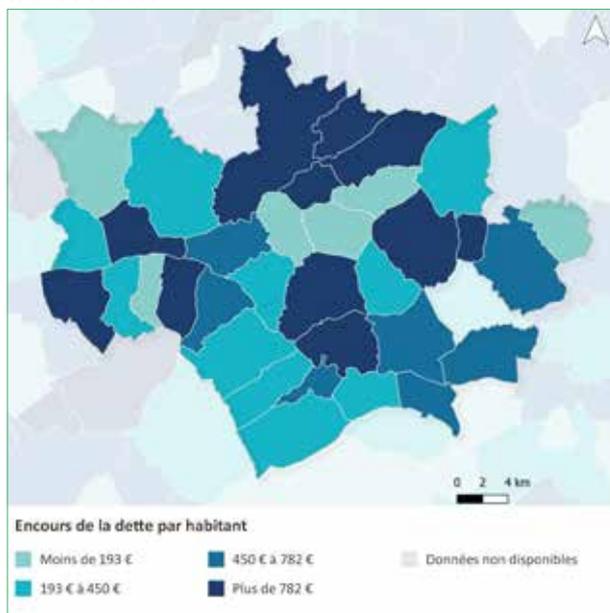
**1 141 774 €**

L'encours de la dette (= montant restant dû) pour Fresnes au 31 décembre 2019

**5,5 ANS**

La capacité de désendettement en années pour Fresnes, contre 3,2 pour les communes de même strate du département

CC Val-de-Cher-Controis



Balance comptable des collectivités, 2019, traitement Ithéa

© Ithéa Conseil SAS 2021

## LOGEMENT

**18 ANS**

L'ancienneté moyenne d'emménagement dans le logement pour Fresnes, contre 17 pour le Loir-et-Cher

**25**

Le nombre de logements construits en moyenne chaque année pour 1 000 logements (période 2017-2019), contre 8 pour la CC Val-de-Cher-Controis

**6 %**

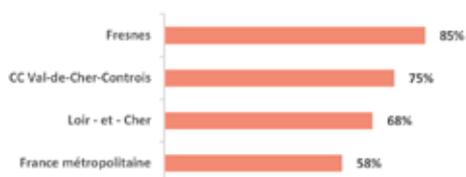
Le taux de logements vacants (8% pour la France) de la commune, soit un total de 34 logements sur les 539 que compte Fresnes

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS DE 1968 À 2017



Source : INSEE 1968-2017

### PART DES PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT



Source : INSEE 2017

© Ithéa Conseil SAS 2021

## ENTREPRISE

**16**

Le nombre d'entreprises d'au moins 1 salarié de la commune, soit 1 entreprises pour 100 habitants

**29 %**

La part des emplois industriels pour Fresnes, contre 18 % pour le Loir-et-Cher

**21 %**

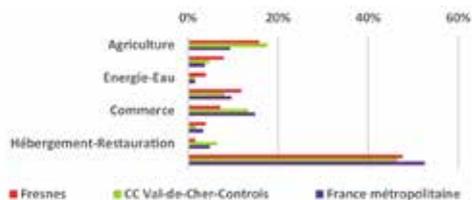
La part des entreprises créées il y a moins de 3 ans, contre 20 % pour la CC Val-de-Cher-Controis

### ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES EN 2020



Source : Base SIRENE, 2020

### ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Base SIRENE, 2020

© Ithéa Conseil SAS 2021

# Le budget Communal

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature des Dépenses	Montant	Natures des recettes	Montant
Charges à caractère général : Energie, eau, fournitures, entretien bâtiment voirie véhicule, assurances, cotisations, taxes foncière, services divers... maintenance...	207 750,09 €	Remboursement rémunération personnel contrat emploi d'avenir	1 024,00 €
Charges de personnel, urssaf, retraite	277 733,79 €	Produits des services : Concession cimetière, cantine scolaire, garderie, pêche, mise disposition du personnel eau asst,	65 102,30 €
Autres charges de gestion courante : Indemnités, retraite formation élus, sdis, subventions associations, école privée...	64 419,73 €	Taxes foncières habitation, attribution compensation communauté, fonds péréquation intercommunal	475 291,72 €
Intérêts des emprunts	21 089,22 €	Dotations et participations : DGF, DSR, compensation TF TH, fond péréquation...	224 759,28 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	Location maison et salles, remboursement divers sinistres...	10 890,44 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Produits financiers de participations	0,44 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>570 992,83 €</b>	Produits exceptionnelles	834,85 €
		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>777 903,03 €</b>
Amortissement Eclairage public	1 906,61 €	Opération d'ordre	0,00 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>1 906,61 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>572 899,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>777 903,03 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature des Dépenses	Montant	Natures des recettes	Montant
Dépenses d'équipement	1 781 637,41 €	Recettes d'équipement (subventions emprunt)	1 123 772,40 €
Capital des emprunts	74 631,39 €	Recettes financières : excédent de fonctionnement, FCTVA et taxe aménagement	484 870,75 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 856 268,80 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 608 643,15 €</b>
Opérations d'ordre	0,00 €	Amortissement Eclairage public	1 906,61 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>1 906,61 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 856 268,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 610 549,76 €</b>

### Les données synthétiques du budget - Récapitulation

TABLEAU RÉCAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2019					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2018	Part affecté à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
INVESTISSEMENT	-133 468,86 €		-245 719,04 €	0,00 €	-379 187,90 €
FONCTIONNEMENT	784 618,09 €	463 018,04 €	205 003,59 €	0,00 €	526 603,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>651 149,29 €</b>	<b>463 018,04 €</b>	<b>40 715,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>147 415,74 €</b>



# Le budget Eau

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature des Dépenses	Montant	Natures des recettes	Montant
Achat d'eau, fournitures de petit équipement, entretien réseau, analyse d'eau	45 276,81 €	Atténuations de charges	0,00 €
Charges de personnel	11 989,72 €	Facturation eau + redevance agence eau + pose compteurs....	115 682,46 €
Reversement à l'agence de l'eau	14 089,00 €	Subvention d'exploitation	0,00 €
Intérêts des emprunts	0,00 €	Rémunération de l'agence eau	129,57 €
Titres annulés exercice antérieur	43,00 €	Produits financiers	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Produits exceptionnelles	0,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>71 398,53 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>115 812,03 €</b>
Amortissement des investissements	18 946,66 €	Opération d'ordre	0,00 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>18 946,66 €</b>	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 345,19 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>115 812,03 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature des Dépenses	Montant	Natures des recettes	Montant
Dépenses d'équipement	5 889,60 €	Recettes d'équipement (subventions)	0,00 €
Capital des emprunts	0,00 €	Recettes financières	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>5 889,60 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>
Opérations d'ordre	0,00 €	Amortissement des investissements	18 946,66 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>18 946,66 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 889,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 946,66 €</b>

### Données synthétiques du budget Annexe AEP - Récapitulation

TABLEAU RÉCAPITULATI D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE AEP DE L'ANNÉE 2019					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2018	Part affecté à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
INVESTISSEMENT	83 830,94 €	0,00 €	13 057,06 €	0,00 €	96 888,00 €
FONCTIONNEMENT	37 531,28 €	0,00 €	25 466,84 €	0,00 €	62 998,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 136,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 523,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>159 886,12 €</b>

# Le budget *Assainissement*

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature des Dépenses	Montant	Natures des recettes	Montant
Electricité postes de refoulement, fournitures, entretien du réseaux, assurance....	4 121,77 €	Redevance traitement eau + redevance agence eau + taxe de raccordement au réseau	83 390,09 €
Charges de personnel,	5 330,98 €		
Redevance agence eau	3 400,00 €	Subvention d'exploitation	0,00 €
Intérêts des emprunts	1 203,27 €	Autres produits de gestion courante	0,00 €
Titres annulés exercice antérieur	68,50 €	Produits financiers	0,00 €
Autres charges exceptionnelle	0,00 €	Produits exceptionnelles	0,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>14 124,52 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>83 390,09 €</b>
Amortissement des investissements	45 866,43 €	Amortissement des subventions	16 023,62 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>45 866,43 €</b>	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>16 023,62 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 990,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 413,71 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature des Dépenses	Montant	Natures des recettes	Montant
Dépenses d'équipement	0,00 € €	Recettes d'équipement (subventions)	0,00 €
Capital des emprunts	4 649,25 €	Recettes financières	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 649,25 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>
Amortissement des subventions	16 023,62 €	Amortissement des investissements	45 866,43 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>45 866,43 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 672,87 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 866,43 €</b>

## Données synthétiques du budget Annexe Assainissement - Récapitulation

TABLEAU RÉCAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2019					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2018	Part affecté à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
INVESTISSEMENT	59 491,96 €	0,00 €	25 193,56 €	0,00 €	84 685,52 €
FONCTIONNEMENT	65 418,66 €	0,00 €	39 422,76 €	0,00 €	104 841,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 910,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>64 616,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>189 526,94 €</b>

# Comptes-rendus

## du Conseil Municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du Mercredi 5 février 2020 à 20h30

#### Séance du 5 février 2020

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de février  
Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre  
prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 30 janvier 2020

**Date d'affichage :** 30 janvier 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de votants :** 14

**Présents :** MM. DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-  
Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia,  
DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU  
Jean-Pierre, FOLLET Mireille, HOMET Céline, GAUTIER  
Patrick, BOIS Pierre, CHAPELOT Gilles, PLACE Cyril  
et SAINT MICHEL Sophie.

**Absents :** Mme GASTOUT Sandrine

Monsieur CHAPELOT Gilles a été nommé secrétaire  
de séance.

Approbation du compte rendu du 12 décembre 2019,  
passage à l'ordre du jour.

#### ARRÊT DU PROJET PLUI

Monsieur le Maire notifie au Conseil Municipal qu'il faut  
délibérer sur l'arrêt du projet PLUI et donne la parole à  
Mme RILLET Patricia, Maire-Adjoint chargé à l'urbanisme,  
afin de traiter cette question.

Madame RILLET informe le Conseil Municipal que le  
comité consultatif urbanisme s'est réuni le 16 octobre  
2019 en présence de Mme LEBARBIER et de Mr  
CHARBONNIER afin d'étudier les pièces réglementaires  
d'arrêt du projet du PLUI (règlement graphique, règlement  
écrit et règlement d'aménagement de zone) et de donner  
un avis sur celles-ci. Le comité consultatif urbanisme a  
donné un avis favorable à ce projet avec les réserves  
suivantes :

- Aggrandir la zone UE autour de l'étang suite à la création des Salles Multi-activités avec le parking de stationnement
- Prolonger le Chemin piéton de Fresnes à Contres le long de la départementale RD 7 jusqu'à Contres. Mise en

place sur le règlement graphique d'une zone réservée

- Reclasser en zone UB 2 parcelles privées Rue des Acacias enclavées dans la zone UB et classée en zone N dans le nouveau règlement graphique afin de garder une cohérence avec les parcelles voisines

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents d'approuver les pièces réglementaires d'arrêt du projet PLUI avec les 3 réserves formulées par notre comité consultatif urbanisme lors de sa réunion du 16 octobre 2019, à savoir :

- Aggrandir la zone UE autour de l'étang suite à la création des Salles Multi-activités avec le parking de stationnement
- Prolonger le Chemin piéton de Fresnes à Contres le long de la départementale RD 7 jusqu'à Contres. Mise en place sur le règlement graphique d'une zone réservée
- Reclasser en zone UB 2 parcelles privées Rue des Acacias enclavées dans la zone UB et classée en zone N dans le nouveau règlement graphique afin de garder une cohérence avec les parcelles voisines

#### PROPOSITION DE DÉNOMINATION D'UN CHEMIN PRIVÉ PLACE DE LA LIBERTÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une impasse a été créée lors d'une division et aménagement de terrains privés Place de la Liberté. Afin de donner les numéros pour les 3 futurs habitations il faut que cette impasse soit dénommée. Etant une impasse privée c'est au propriétaire de choisir le nom, nous ne pouvons que proposer une dénomination.

Le Conseil Municipal, propose comme nom pour l'impasse sortant Place de la Liberté « Impasse de la Liberté » les numéros de maisons attribués seront des numéros Pairs. Le propriétaire devra décider du nom final.

#### PRÉPARATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner afin de composer les bureaux de vote pour les prochaines élections Municipales des 15 et 22 mars 2020.

Le bureau pour le 15 mars 2020 se composera ainsi :

HORAIRES	NOMS
Ouverture du bureau 8h	DYÉ Jean-Marie
8h - 11h15	FOLLET Mireille RILLET Patricia MONTARU Jean-Pierre
11h15 - 14h30	AUDIANNE Marie-Claude FOINARD Corine GAUTIER Patrick
14h30 - 18h	DYÉ Jean-Marie DEPOND Jean-Marie BOIS Pierre
Fermeture du bureau 18h	DYÉ Jean-Marie

Le bureau pour le 22 mars 2020 se composera ainsi :

HORAIRES	NOMS
Ouverture du bureau 8h	DYÉ Jean-Marie
8h - 11h15	CHAPELOT Gilles HOMET Céline CHARLUTEAU Grégory
11h15 - 14h30	AUDIANNE Marie-Claude SAINT MICHEL Sophie RILLET Patricia
14h30 - 18h	DYÉ Jean-Marie DEPOND Jean-Marie PLACE Cyril
Fermeture du bureau 18h	DYÉ Jean-Marie

### CHOIX DU DEVIS POUR LE TAILLAGE DES ARBRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les 3 devis reçus concernant le taillage des arbres avec broyage, autour de la Mairie, de l'Eglise, du parking, du Monument aux Morts et dans la cour de la Cantine et de la Bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de retenir le devis de l'entreprise EURL VERTIGE DES CIMES pour un montant HT de 2 393,00 €, et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer le devis correspondant.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal que la formation sur les gestes de premiers secours se déroulera le vendredi 7 février 2020 à 20h30 aux salles multi-activités.
- Informe le Conseil Municipal que les travaux intérieurs des salles multi-activités sont terminés ainsi que la clôture autour du parking, il ne reste plus que l'éclairage du parking

La séance est levée à 21h30.

Le Maire, J.M DYÉ

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du Mercredi 3 juin 2020 à 20h30

### Séance du 3 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juin  
Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 28 mai 2020

**Date d'affichage :** 28 mai 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de votants :** 14

**Présents :** MM. DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BOIS Pierre, CHAPELOT Gilles, PLACE Cyril et SAINT MICHEL Sophie.

**Absents :** Mme GASTOUT Sandrine

Madame RILLET Patricia a été nommée secrétaire de séance.

Avant de débiter la réunion, il est proposé, pour les raisons sanitaires liées au COVID-19, de voter pour que celle-ci se passe à huis clos. Le Conseil Municipal a voté le huis clos par 13 voix pour et 1 abstention.

Approbation du compte rendu du 5 février 2020, passage à l'ordre du jour.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE, AEP ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les comptes de gestion 2019 du budget Communal, AEP et Assainissement dressé par Monsieur VIGUIÉ Thierry, Comptable au Trésor.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve les comptes de gestion 2019 de la Commune, AEP et Assainissement par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents.

### APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DE LA COMMUNE, AEP ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2019 des Budgets Communal, AEP et Assainissement.

Monsieur le Maire, Jean-Marie DYÉ, est sorti de la salle de réunion pour les votes des comptes administratifs 2019. Madame AUDIANNE Marie-Claude a été nommée Présidente de séance.

Après délibération le Conseil Municipal, approuve les comptes Administratifs 2019 des Budgets Communal, AEP et Assainissement par 13 voix pour, soit à l'unanimité des présents.

**Pour un résultat de clôture avec reprise des résultats N-1 et Restes à réaliser de :**

#### Budget Communal 2019 :

- Section de fonctionnement : 526 603,64 €
- Section d'investissement : - 143 743,90 €

**Résultat de l'exercice : 382 859,74 €**

#### Budget AEP 2019 :

- Section de fonctionnement : 62 998,12 €
- Section d'investissement : 96 888,00 €

**Résultat de l'exercice : 159 886,12 €**

#### Budget Assainissement 2019 :

- Section de fonctionnement : 104 841,42 €
- Section d'investissement : 84 685,52 €

**Résultat de l'exercice : 189 526,94 €**

### PRÉPARATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LE SECOND TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 28 JUIN 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner afin de composer le bureau de vote du second tour des Elections Municipales du 28 juin 2020.

**Le bureau pour le 28 juin 2020 se composera ainsi :**

HORAIRES	NOMS
Ouverture du bureau 8h	AUDIENNE Marie-Claude
8h - 11h15	HOMET Céline CHARLUTEAU Grégory MONTARU Jean-Pierre
11h15 - 14h30	AUDIENNE Marie-Claude SAINT MICHEL Sophie GAUTIER Patrick
14h30 - 18h	RILLET Patricia DEPOND Jean-Marie BOIS Pierre
Fermeture du bureau 18h	AUDIENNE Marie-Claude

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :**

- Sur l'état des réclamations et du service après-vente relatifs aux salles multi-activités.
- Que l'école a réouverte ses portes aux élèves le 2 juin 2020
- Que la pêche à l'étang communal sera réouverte à partir du 6 juin 2020

La séance est levée à 21h30.

**Le Maire, J.M DYÉ**

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du Vendredi 3 juillet 2020 à 20h30

### Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, puis de Monsieur DE WEDUWE Willy, le plus âgé des Conseillers élus, puis de Monsieur TORSET Philippe, élu Maire.

**Date de convocation :** 29 juin 2020

**Date d'affichage :** 29 juin 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 15

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Madame HERNANDEZ Julie a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

### PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DE 4 ADJOINTS

Monsieur DYÉ Jean-Marie a débuté par faire l'appel

nominal des Conseillers Municipaux élus lors des élections municipales du 28 juin 2020, et a déclaré installer MM(Mmes) : MM TORSET Philippe, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, CHAMPEAUX Jacky, BADIER Christelle, GAUTIER Patrick, OLLIVIER Anne-Marie, GASNIER Hervé, HERNANDEZ Julie, MÊMETEAU Julien, PASINI-BERLU Sandrine, AUDIANNE Marie-Claude, DE WEDUWE Willy et FOINARD Corine dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur DE WEDUWE Willy, étant le plus âgé a pris la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame HERNANDEZ Julie.

### ÉLECTION DU MAIRE

Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président demande aux candidats de se faire connaître :

- **Monsieur TORSET Philippe se présente comme candidat.**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

**Dépouillement du vote du premier tour :****Nombre de bulletins dans l'urne :** 15**Bulletins nuls :** 2**Suffrages exprimés :** 13**Majorité absolue :** 8

ONT OBTENU :

- **Mr TORSET Philippe : treize voix (13)**

Monsieur TORSET Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ISSU DES ÉLECTIONS DU 28 JUIN 2020

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, à savoir : « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

L'effectif légal de la Commune de Fresnes étant de 15 membres, le nombre maximal d'adjoints est de 4.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour 4 adjoints.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 3 voix contre :

- De fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Fresnes.

**ÉLECTION DES 4 ADJOINTS**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et

sous la Présidence de Mr TORSET Philippe élu Maire, à l'élection des 4 adjoints. Il est rappelé à cet effet que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux listes de candidats de se faire connaître : - Liste 1 : Mr CHAMPEAUX Jacky, Mme MARIE Agnès, Mr BELTRAN Raphaël, Mme SAUGER-PLOUY Séverine

**Dépouillement du vote du premier tour :****Nombre de bulletins dans l'urne :** 15**Bulletins nuls :** 3**Suffrages exprimés :** 12**Majorité absolue :** 8

ONT OBTENU :

- **Liste 1 de Mr CHAMPEAUX Jacky : douze voix (12)**

La liste 1 de Mr CHAMPEAUX Jacky ayant obtenue la majorité absolue, Mr CHAMPEAUX Jacky, Mme MARIE Agnès, Mr BELTRAN Raphaël, Mme SAUGER-PLOUY Séverine ont été proclamés successivement 1<sup>er</sup> adjoint, 2<sup>ème</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> Adjoint et 4<sup>ème</sup> Adjoint dans l'ordre de la liste, et ont été immédiatement installés.

**INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine date de réunion du Conseil Municipal, à savoir : - Le jeudi 9 juillet 2020 à 20h30.

La séance est levée à 21h15

Le Maire, P. TORSET.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du Jeudi 9 juillet 2020 à 20h30

**Séance du 9 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juillet

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 4 juillet 2020**Date d'affichage :** 4 juillet 2020**Nombre de conseillers en exercice :** 15**Nombre de conseillers présents :** 15**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Monsieur MÊMETEAU Julien a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

### ATTRIBUTIONS DU MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (article L2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L2122-22 du CGCT qui donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat un certain nombre d'attributions en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de simplifier la gestion des affaires de la commune.

Après examen des attributions du conseil municipal que ce dernier peut déléguer au Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour, et 3 blancs :**

- De déléguer au maire certaines des attributions dont la délégation est autorisée par l'article L2122-22 du CGCT, telles que ces attributions sont définies ci-dessous :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dont le montant est inférieur ou égal à

90 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant de 4 000 € ;

12° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

13° De réaliser les lignes de trésorerie ;

14° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

15° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

16° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de désigner les délégués et les suppléants parmi les membres du nouveau Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein des différentes structures intercommunales, et informe sur le fonctionnement et les missions de chaque syndicat avant le passage au vote.

Ainsi après vote à bulletin secret, ont été désignés, les délégués et suppléants suivants :

#### Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais :

• **Délégué titulaire** : GAUTIER Patrick (12 voix pour et 3 blancs)

• **Délégué suppléant** : OLLIVIER Anne-Marie (12 voix pour et 3 blancs)

#### S.I.D.E.L.C. (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher) :

• **Délégué titulaire** : CHAMPEAUX Jacky (12 voix pour et 3 blancs)

• **Délégué suppléant** : MARIE Agnès (12 voix pour et 3 blancs)

#### A.D.E.L.F.A (Association Inter-Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques du Loir-et-Cher) :

• **Délégué titulaire** : GAUTIER Patrick (12 voix pour et 3 blancs)

• **Délégué suppléant** : BADIÉ Christelle (12 voix pour et 3 blancs)

#### SMIEEOM Val de Cher (Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher) :

• **Délégué titulaire** : CHAMPEAUX Jacky (11 voix pour), DE WEDUWE Willy (4 voix pour)

• **Délégué suppléant** : MÊMETEAU Julien (11 voix pour), FOINARD Corine (4 voix pour)

Sont donc désignés : Mr CHAMPEAUX Jacky comme délégué titulaire et Mr MÊMETEAU Julien comme délégué suppléant.

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN D'ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal quelles sont les personnes intéressées pour représenter la commune au CNAS (Comité National d'Action Social), à RVLS (Randonnées Vallée de Loire Sud) et à la Défense et informe sur les missions de chaque organisme avant le passage au vote.

Ainsi après vote à bulletin secret, ont été désignés, les délégués et suppléants suivants :

#### CNAS (Comité National d'Action Social) :

• **Délégué titulaire** : BELTRAN Raphaël (12 voix pour et 3 blancs)

• **Délégué suppléant** : MARIE Agnès (11 voix pour 1 voix contre et 3 blancs)

#### RVLS (Randonnées Vallée de Loire Sud) :

• **Délégué** : AUDIANNE Marie-Claude (10 voix pour), BELTRAN Raphaël (1 voix pour) et 4 blancs

• **Suppléant** : FOINARD Corine (9 voix pour 2 voix contre et 4 blancs)

Sont donc désignés : Mme AUDIANNE Marie-Claude comme déléguée titulaire et Mme FOINARD Corine comme déléguée suppléante.

#### DÉFENSE :

• **Délégué** : DE WEDUWE Willy (9 voix pour et 6 blancs)

- **Suppléant** : AUDIANNE Marie-Claude (8 voix pour 1 voix contre et 6 blancs)

### CONSEILLERS DÉLÉGUÉS : Création de postes et élections de conseillers

#### 1/-Création de 2 postes de conseillers délégués

Comme la loi le prévoit, Monsieur le Maire peut donner délégation de fonction aux conseillers municipaux, dès lors que le Conseil Municipal ait créé les postes de conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire propose la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués dans les domaines suivants :

- Relais entre l'école et l'Adjointe aux affaires scolaires
- Représentant de la Commune au Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Il est précisé que les 2 conseillers délégués percevront une indemnité de 3% de l'indice brut 1027 prélevée sur les indemnités de Mr le Maire, Mr Philippe TORSET, et sur l'Adjointe chargée aux affaires scolaires, Mme SAUGER-PLOUY Séverine.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 blancs de créer :

- 1 poste de conseiller municipal délégué au relais entre l'école et l'Adjointe aux affaires scolaires
- 1 poste de conseiller municipal délégué comme représentant de la Commune au Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

#### 2/- Elections des 2 conseillers municipaux délégués

Vu le code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle que l'élection des conseillers municipaux délégués intervient à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Ainsi après vote à bulletin secret, ont été élus comme conseillers municipaux délégués :

- Mr GASNIER Hervé par 12 voix pour et 3 voix contre pour le poste de relais entre l'école et l'Adjointe aux affaires scolaires
- Mr GAUTIER Patrick par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 blanc pour le poste de représentant de la Commune au Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

### CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes commissions communales qui seront à prendre : CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), Budgets et finances, appel d'offres, MAPA (Marché à procédures Adaptées), contrôle des listes électorales et impôts directs, ainsi que leur rôle respective. Il informe également que cette question est ajournée et que les commissions ne seront créées que lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, vu que celle du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) est composée de membres extérieurs au Conseil Municipal. Cela permettra à chacun de réfléchir afin de se positionner dans chacune d'elles. Un appel à la population sera fait cet été ou début septembre pour les commissions et comités consultatifs afin de les créer et de les composer

en septembre lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### INDEMNITÉS DES ÉLUS : MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux et rémunérations appliqués actuellement par les élus et informe le conseil municipal des taux maximum applicables aux indemnités de maire, d'adjoints et conseillers municipaux pour une commune comme la notre, à savoir :

#### • Taux en pourcentage de l'indice brut 1027

Maire : 51,6 % (soit 2 006,93 € brut mensuel)

#### • Taux en pourcentage de l'indice 1027

Adjoints : 19,8 % (soit 770,10 € brut mensuel)

#### • Taux en pourcentage de l'indice 1027

Conseillers Municipaux : 6 % (soit 233,36 € brut mensuel) pris sur les indemnités globales autorisées du Maire et Adjoints.

#### L'enveloppe globale maximale autorisée est de :

Indemnité du maire 51,6 % + indemnités des adjoints ayant eu délégation 19,8 % X 4 = 79,20 % = 130,8 %

Il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints et Conseillers Municipaux délégués, par un montant réduit des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants afin de conserver l'enveloppe précédemment instaurée avant le renouvellement des élus, comme évoqué lors de la campagne électorale :

#### • Taux en pourcentage de l'indice brut 1027

Maire : 35,57 % (soit 1 383,46 € brut mensuel)

#### • Taux en pourcentage de l'indice 1027

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoint : 9,35 % (soit 363,66 € brut mensuel)

#### • Taux en pourcentage de l'indice 1027

4<sup>ème</sup> Adjoint : 6,35 % (soit 246,98 € brut mensuel)

#### • Taux en pourcentage de l'indice 1027

2 Conseillers Municipaux : 3 % (soit 116,68 € brut mensuel)

**Soit une enveloppe de :** 35,57% + (3X9,35%) + 6,35% + (2X3%) = 75,97%, qui est bien inférieure à l'enveloppe maximale autorisée de 130,8%.

Monsieur le Maire souhaitant déroger à la loi afin de prendre une indemnité réduite au taux de 35,57%.

#### Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints de de Conseillers Municipaux délégués, par un montant réduit des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux au taux suivant :

#### • Taux en pourcentage de l'indice brut 1027

Maire : 35,57 % (soit 1 383,46 € brut mensuel)

#### • Taux en pourcentage de l'indice 1027

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoint : 9,35 % (soit 363,66 € brut mensuel)

#### • Taux en pourcentage de l'indice 1027

4<sup>ème</sup> Adjoint : 6,35 % (soit 246,98 € brut mensuel)

- **Taux en pourcentage de l'indice 1027**  
2 Conseillers Municipaux : 3 % (soit 116,68 € brut mensuel)

Soit une enveloppe totale de 75,97%, actant ainsi la volonté de Mr Le Maire de déroger à la loi en optant pour une indemnité réduite de 35,75% de l'indice 1027.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- D'une demande de l'association « Ecolieu de la Filerie » sollicitant gracieusement la place et les abords de la Mairie et de l'Etang pour l'organisation d'un spectacle et banquet animé le vendredi 21 août 2020 avec prises de courant, ainsi que les salles multi-activités en cas de mauvais temps. Sur le principe Mr le maire est d'accord avec un bémol sur le blocage des salles multi-activités, empêchant ainsi sa location. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient sur le principe, en précisant bien que l'endroit devra être restitué propre et que l'organisation devra respecter les règles de sécurités sanitaires applicable à cette date, suivant l'évolution de l'épidémie de COVID-19.
- Qu'il s'est engagé positivement sur la demande de Madame CHARTRAIN concernant la course cycliste organisée chaque année en septembre.
- Que cette année l'une de nos administrés, Mme PEYNET Yvette fêtera ses 100 ans en août prochain, et qu'il est prévu de lui offrir un bouquet de fleurs, avec Photos et article.
- Qu'une personne sera recrutée au service technique de mi-juillet à fin août 2020 en soutien à l'agent communal durant cette période et pour le remplacer pendant ses congés.
- Qu'une cérémonie sera organisée en comité restreint pour la 14 juillet 2020 avec dépôt de gerbes de fleurs et vin d'honneur.

- Que la prochaine réunion du Conseil Municipal sera organisée le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30 et qu'elle sera consacrée aux votes des budgets 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer, dans la mesure du possible, comme jour de réunion du conseil municipal le « jeudi soir ». Le conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient.

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande à ce que les documents d'informations envoyés par mail pour les réunions du Conseil Municipal soient également envoyés par courrier.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande quelles sont les délégations attribuées à chaque Adjoint ?

- Mr CHAMPEAUX Jacky, 1<sup>er</sup> Adjoint, a compétences déléguées en matière de voirie, de réseaux communaux, d'eau potable, d'assainissement collectif, d'espaces verts et fleurissement, de la gestion du Parc de Loisirs, d'environnement et des bâtiments communaux.
- Mme MARIE Agnès, 2<sup>ème</sup> Adjoint, a compétences déléguées en matière d'urbanisme, de sécurité et aux affaires sociales.
- Mr BELTRAN Raphaël, 3<sup>ème</sup> Adjoint, a compétences déléguées en matière de budgets et finances, d'affaires culturelles, de locations des salles, d'organisation des fêtes et cérémonies, à la communication et sera en appui aux affaires scolaires et cantine.
- Mme SAUGER-PLOUY Séverine, 4<sup>ème</sup> Adjoint, a compétences déléguées en matière d'affaires scolaires, de cantine, de la bibliothèque municipale, et sera en appui aux affaires sociales et financières.

Et s'il est possible d'avoir un lexique des sigles utilisés.  
La séance est levée à 22h10

Le Maire, P. TORSET.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du Jeudi 16 juillet 2020 à 20h30

### Séance du 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de juillet  
Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 10 juillet 2020

**Date d'affichage :** 10 juillet 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD

Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés :** Mme PASINI-BERLU Sandrine donne pouvoir à Mme HERNANDEZ Julie.

Madame AUDIANNE Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu du 9 juillet 2020, passage à l'ordre du jour.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal ce qu'est un budget communal : la prévision des recettes et dépenses de l'année séparée en 2 sections : fonctionnement et investissement, ainsi que certains principes budgétaires : l'annualité, la sincérité et l'équilibre. Il expose également les différents votes possibles des budgets : au chapitre ou à l'article et avec ou sans opérations pour l'investissement. Ensuite passage à l'ordre du jour.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2019

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget communal 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, constate qu'il fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 526 603,64 €
  - un déficit cumulé d'investissement de 379 187,90 €
  - un solde positif de reste à réaliser de 235 444,00 €
- Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

à titre obligatoire :

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (excédent d'investissement - reste à réaliser) : 143 743,90 €

le solde disponible, 382 859,74 € est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 382 859,74 €

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET AEP 2019

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget AEP 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- Un excédent cumulé d'exploitation de 62 998,12 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 96 888,00 €
- Un solde nul de reste à réaliser

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

le solde disponible, 62 998,12 € est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (R1068) : 0 €
- affectation de l'excédent reporté d'exploitation (R002) : 62 998,12 €

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget Assainissement 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- Un excédent cumulé d'exploitation de 104 841,42 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 84 685,52 €
- Un solde nul de reste à réaliser

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

le solde disponible, 104 841,42 € est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 104 841,42

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif communal pour 2020. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 le budget primitif Communal 2020 a été soumis au vote. Le budget primitif communal 2020 de la Commune est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 140 799,74 €	808 702,90 €
Recettes	1 140 799,74 €	808 702,90 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF AEP 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif AEP 2020. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 le budget primitif AEP 2020 a été soumis au vote.

Le budget primitif AEP 2020 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	133 162,12 €	115 807,00 €
Recettes	133 162,12 €	115 807,00 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif Assainissement 2020. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 le budget primitif Assainissement 2020 a été soumis au vote.

Le budget primitif Assainissement 2020 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	164 315,42 €	114 290,52 €
Recettes	164 315,42 €	114 290,52 €

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d'un courriel de la préfecture à répondre avant le 10 août 2020, demandant l'implantation des bureaux de vote pour 2021. Actuellement le bureau de vote est à la Mairie - salle des Elections. Il est demandé si ce lieu est à maintenir ou définir un autre lieu, comme pour cette année aux salles multi-activités, obtenu par dérogation suite aux conditions sanitaires. Après discussion le Conseil Municipal propose de conserver le lieu actuel et de voir pour une demande de dérogation en cas de besoins.
- Sur les personnes élues au sein de la Communauté de Communes Val de Cher Controis comme Président, Vices Présidents et membres du bureau qui s'est déroulée dans l'après-midi.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande :

- s'il est possible, pour des raisons de sécurité, d'envoyer un courrier aux personnes dont les haies débordent sur les voies publiques (route et chemins) afin qu'elles soient élaguées.
- Si lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal il peut être présenté aux conseillers l'Etat des dossiers judiciaires en cours
- Il informe que les cloches de l'église ne sonnent plus correctement aux heures habituelles. Voir si l'entreprise chargée de la maintenance peut venir les régler.

Madame AUDIANNE Marie-Claude évoque le non-respect des horaires et jours de tonte et d'élagage par certains habitants, et demande s'il est possible de faire un rappel à la population.

La séance est levée à 22h05

Le Maire, P. TORSET.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du Jeudi 3 septembre 2020 à 20h30

### Séance du 3 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de septembre Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 25 août 2020

**Date d'affichage :** 26 août 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 15

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés :** Monsieur DE WEDUWE Willy a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu du 16 juillet 2020, passage à l'ordre du jour.

### **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la préfecture demandant de compléter la délibération d'attribution de délégation de compétences consentie au Maire par le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Point 9 : pour les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
- Point 10 : pour l'exercice des actions en justice
- Point 13 : pour la réalisation de lignes de trésorerie
- Point 14 pour l'exercice du droit de priorité

Monsieur le Maire propose de compléter :

- Le point 9 par « dans les zones UB et 1NA »
- Le point 10 par « ainsi que les dossiers auxquels la commune peut être confrontée devant toutes les juridictions sans exceptions (administratives, judiciaires, commerciales, civiles... et ce en première instance ou en appel). »
- Le point 13 par un montant de 50 000 €
- Le point 14 par une suppression totale de cette délégation de compétence.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, ces propositions de complément des point 9, 10, 13 et 14 de la délibération d'attribution de délégation de compétences consentie au Maire par le Conseil Municipal du 9 juillet dernier.

**Ces attributions se définissent donc comme suit :**

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de

préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les zones UB et 1NA;

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, ainsi que les dossiers auxquels la commune peut être confrontée devant toutes les juridictions sans exceptions (administratives, judiciaires, commerciales, civiles..., et ce en première instance ou en appel),

13° De réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à 50 000 €

14° Suppression d'exercer le droit de priorité

### **TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'extrait du compte rendu du conseil communautaire du 29 juillet 2020 concernant le transfert automatique au Président, suite à son élection, des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'accueil et d'habitat des gens du voyage, de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de sécurité de l'habitat, dès lors que la Communauté exerce la ou les compétences qui correspondent à ces pouvoirs de police spéciale.

Il est précisé que dans les 6 mois qui suivent ce transfert automatique les Maires des Communes membres peuvent s'y opposer.

Monsieur le Maire propose de s'opposer à ce transfert automatique de ces pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 abstention, de s'opposer à ce transfert automatique au Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'accueil et d'habitat des gens du voyage, de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de sécurité de l'habitat.

### **CONSTITUTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives à la nomination des membres de cette commission transmises par la direction Générale des Finances Publiques de Loir et Cher ; à savoir « cette commission, outre le Maire - ou l'Adjoint délégué - qui en assure la présidence, comprend douze commissaires : six commissaires titulaires ainsi que six commissaires

suppléants qui sont désignés par mes soins (direction des Services Fiscaux de Loir et Cher) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Cette liste de présentation comporte donc vingt-quatre noms incluant les commissaires titulaires et suppléants ».

**Ont donc été nommés, avec leur accord, pour proposition :**

**Liste unique de proposition de commissaires titulaires et suppléants :** MM SAGORY Philippe, OLLIVIER Anne-Marie, CHAMPEAUX Jacky, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, MARIE Agnès, PASINI-BERLU Sandrine, MÉMETEAU Julien, GAUTIER Patrick, MARSAULT Joël, GUÉDÉ Jacques-Pascal, CHAPELOT Gilles, COTENTIN Guy, AUDIANNE Marie-Claude, DE WEDUWE Willy, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Nadia, PINSON Patrick, GERMAIN Jean-Marc, SAINT MICHEL Sophie, BOIS Pierre, HAMELIN Aurélien, DE SAINT RIQUIER Benoit et HOMET Céline.

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de liste unique de commissaires titulaires et suppléants.

**La Liste de proposition de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs se compose donc ainsi :** MM SAGORY Philippe, OLLIVIER Anne-Marie, CHAMPEAUX Jacky, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, MARIE Agnès, PASINI-BERLU Sandrine, MÉMETEAU Julien, GAUTIER Patrick, MARSAULT Joël, GUÉDÉ Jacques-Pascal, CHAPELOT Gilles, COTENTIN Guy, AUDIANNE Marie-Claude, DE WEDUWE Willy, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Nadia, PINSON Patrick, GERMAIN Jean-Marc, SAINT MICHEL Sophie, BOIS Pierre, HAMELIN Aurélien, DE SAINT RIQUIER Benoit et HOMET Céline.

### CONSTITUTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe qu'il faut procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle communale chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales, conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral.

Pour une commune de plus de 1 000 habitants dans laquelle 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, celle-ci doit se composer de :

- **3 conseillers municipaux** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, et 3 suppléants
- **2 conseillers municipaux** appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, et 2 suppléants Sachant que ne peuvent être membres de la commission le Maire, les Adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Cette commission se réunit au moins 1 fois par an et en tout état de cause entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin. Elle a pour mission de statuer sur les recours administratifs préalable et assure la régularité de la liste électorale.

**Proposition de liste des membres de la commission :**

**Conseillers Municipaux titulaires de la liste majoritaire :**

- Mme BADIER Christelle
- Mr GAUTIER Patrick
- Mme OLLIVIER Anne-Marie

**Conseillers Municipaux suppléants de la liste majoritaire :**

- Mr GASNIER Hervé
- Mme HERNANDEZ Julie
- Mr MÉMETEAU Julien

**Conseillers Municipaux titulaire de la liste minoritaire :**

- Mme AUDIANNE Marie-Claude
- Mr DE WEDUWE Willy

**Conseillers Municipaux suppléants de la liste minoritaire :**

- Mme FOINARD Corine

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter la proposition de liste composant la commission de contrôle des listes électorales.

**La Commission Communale de contrôle des listes électorales se compose comme suit :**

**Conseillers Municipaux titulaires de la liste majoritaire :**

- Mme BADIER Christelle
- Mr GAUTIER Patrick
- Mme OLLIVIER Anne-Marie

**Conseillers Municipaux suppléants de la liste majoritaire :**

- Mr GASNIER Hervé
- Mme HERNANDEZ Julie
- Mr MÉMETEAU Julien

**Conseillers Municipaux titulaire de la liste minoritaire :**

- Mme AUDIANNE Marie-Claude
- Mr DE WEDUWE Willy

**Conseillers Municipaux suppléants de la liste minoritaire :**

- Mme FOINARD Corine

### CRÉATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer et de composer la commission d'appel d'offre, qui a pour rôle :

- D'examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offre
- D'éliminer les offres non conformes
- De choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché
- A le pouvoir de déclarer l'appel d'offre infructueux
- De donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable

**Les seuils pour les appels d'offre sont de :**

- 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services
- 5 350 000 € HT pour les marchés publics de travaux

Il est proposé de la composer du Maire, de 3 membres titulaires et 3 suppléants, dont 2 titulaires et suppléants de la liste majoritaire et 1 titulaire et suppléant de la liste minoritaire.

**La liste unique ainsi proposée est :**

Membres titulaires	Membres suppléants
M <sup>me</sup> MARIE Agnès	M <sup>me</sup> BADIER Christelle
M <sup>r</sup> CHAMPEAUX Jacky	M <sup>me</sup> PASINI-BERLU Sandrine
M <sup>me</sup> FOINARD Corine	M <sup>r</sup> DE WEDUWE Willy

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :**

- de créer la commission d'appel d'offre avec 3 membres titulaires et 3 suppléants
- d'adopter la liste unique de membres à savoir :
  - Mme MARIE Agnès, Mr CHAMPEAUX Jacky et Mme FOINARD Corine comme titulaires
  - Mme BADIER Christelle, Mme PASINI-BERLU Sandrine et Mr DE WEDUWE Willy comme suppléants.

### CRÉATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION MAPA

#### (Marché Publics à Procédures Adaptées)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sous les seuils précédemment évoqués la Commission d'Appel d'offre n'est pas obligatoire et les avis peuvent être soumis à la commission MAPA (Marché Publics à Procédures Adaptées), et ceux-ci dès 40 000 € HT. Il est proposé de créer et de la composer du Maire, de 5 membres titulaires et 5 suppléants, dont 3 titulaires et 4 suppléants de la liste majoritaire et 2 titulaires et 1 suppléant de la liste minoritaire.

La liste unique ainsi proposée est :

Membres titulaires	Membres suppléants
M <sup>me</sup> MARIE Agnès	M <sup>me</sup> BADIER Christelle
M <sup>r</sup> CHAMPEAUX Jacky	M <sup>me</sup> PASINI-BERLU Sandrine
M <sup>me</sup> FOINARD Corine	M <sup>r</sup> DE WEDUWE Willy
M <sup>r</sup> GAUTIER Patrick	M <sup>me</sup> HERNANDEZ Julie
M <sup>me</sup> AUDIANNE Marie-Claude	M <sup>r</sup> GASNIER Hervé

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :**

- de créer la commission MAPA (Marché Publics à Procédures Adaptées) avec 5 membres titulaires et 5 suppléants
- d'adopter la liste unique de membres à savoir :
  - Mme MARIE Agnès, Mr CHAMPEAUX Jacky, Mme FOINARD Corine, Mr GAUTIER Patrick et Mme AUDIANNE Marie-Claude comme titulaires
  - Mme BADIER Christelle, Mme PASINI-BERLU Sandrine, Mr DE WEDUWE Willy, Mme HERNANDEZ Julie et Mr GASNIER Hervé comme suppléants.

### CRÉATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION BUDGETS ET FINANCES

Monsieur le Maire propose de créer la commission budgets et finances et de la composer de 5 membres titulaires et 5 suppléants dont 4 titulaires et suppléants de la liste majoritaire et 1 titulaire et suppléant de la liste minoritaire.

La liste unique ainsi proposée est :

Membres titulaires	Membres suppléants
M <sup>r</sup> BELTRAN Raphaël	M <sup>r</sup> GAUTIER Patrick
M <sup>r</sup> MÈMETEAU Julien	M <sup>me</sup> BADIER Christelle
M <sup>r</sup> CHAMPEAUX Jacky	M <sup>me</sup> HERNANDEZ Julie
M <sup>me</sup> MARIE Agnès	M <sup>me</sup> PASINI-BERLU Sandrine
M <sup>me</sup> FOINARD Corine	M <sup>r</sup> DE WEDUWE Willy

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :**

- de créer la commission budgets et finances avec 5 membres titulaires et 5 suppléants
- d'adopter la liste unique de membres à savoir :

- Mr BELTRAN Raphaël, Mr MÈMETEAU Julien, Mr CHAMPEAUX Jacky, Mme MARIE Agnès et Mme FOINARD Corine comme titulaires
- Mr GAUTIER Patrick, Mme BADIER Christelle, Mme HERNANDEZ Julie, Mme PASINI-BERLU Sandrine et Mr DE WEDUWE Willy comme suppléants.

### CRÉATION DES COMITÉS CONSULTATIFS COMMUNAUX ET VOTE DU NOMBRE DE MEMBRES PROPOSÉS DANS CHACUN D'EUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 7 comités consultatifs communaux avec le nombre de membres pour chacun d'eux comme suit :

#### Proposition des 7 comités consultatifs communaux :

- Voirie Communale, Chemins ruraux, Réseaux Pluviaux, Busages et fossés d'assainissement d'intérêt collectif : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Bâtiments Communaux : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Eau Potable et Assainissement : 5 membres du Conseil Municipal et 3 Hors Conseil
- Environnement et Aménagement du Territoire : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Communication : 5 membres du Conseil Municipal et 3 Hors Conseil
- Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 5 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Fêtes et cérémonies : les 15 membres du Conseil Municipal et les Présidents des Associations Communales

#### Le Conseil Municipal propose également de créer comme comités consultatifs supplémentaires :

- Urbanisme : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Affaires scolaires et Péricolaires, Garderie et cantine : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil

Les autres comités consultatifs et commissions précédemment créés n'ont pas été retenus : CCAS (centre communal d'actions sociales), Tribunaux Paritaires, Chambre des Métiers et Chambre de Commerce, et Chambre d'Agriculture, Calamités Agricoles et Statistiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la création de ces 9 comités consultatifs communaux avec le nombre de membres proposé, à savoir :

- Voirie Communale, Chemins ruraux, Réseaux Pluviaux, Busages et fossés d'assainissement d'intérêt collectif : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Bâtiments Communaux : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Eau Potable et Assainissement : 5 membres du Conseil Municipal et 3 Hors Conseil
- Environnement et Aménagement du Territoire : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Communication : 5 membres du Conseil Municipal et 3 Hors Conseil
- Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 5 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Fêtes et cérémonies : les 15 membres du Conseil Municipal et les Présidents des Associations Communales
- Urbanisme : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Affaires scolaires et Péricolaires, Garderie et cantine : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil

Il est proposé de distribuer dans les boîtes aux lettres la liste des comités consultatifs créés avec un coupon réponse afin que chacun puisse s'inscrire en mairie dans ceux de leur choix.

### DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint chargé des finances qui expose la décision modificative sur le budget eau 2020 relative à la régularisation des dépenses imprévues de fonctionnement qui avaient été votées pour un montant supérieur au 7,5 % maximum autorisé (9 000 € au lieu de 8 568 €, soit un montant supérieur de 432 €).

Cette décision modificative consiste en un transfert de crédits du compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement vers le compte 6061 fournitures non stockables (achat d'eau...) pour un montant de 432 € :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

#### DM1 BP AEP 2020 : Régularisation des dépenses imprévues de fonctionnement trop élevées

Désignation	DÉPENSES		RECETTES	
	Dim° Crédits	Aug° Crédits	Dim° Crédits	Aug° Crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D6061-0 : Fourn non stockables (eau,en..)		432,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractères général</b>		<b>432,00 €</b>		
D022 : Dépenses imprévues fonct	432,00 €			
<b>TOTAL D022 : Dépenses imprévues fonct</b>	<b>432,00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>432,00 €</b>	<b>432,00 €</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### Monsieur le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal la course cycliste du 13 septembre 2020.
- interroge le Conseil Municipal sur l'organisation du repas des aînés pour cette année vu le contexte sanitaire actuel. Il propose de ne donner que des colis. Le Conseil Municipal est d'accord pour ne distribuer que des colis cette année pour les aînés de la commune. Il reste à organiser tout cela.
- informe le Conseil Municipal de la réunion de rencontre entre les Conseillers et les agents communaux le 9 septembre 2020 à 19 heures au Foyer Communal
- informe le Conseil Municipal qu'une fleur a été apportée à Mme PEYNET Yvette ce samedi 29 août pour ses 100 ans, et que celle-ci était très contente de cette attention, elle en remercie le Conseil Municipal.
- Informe le Conseil Municipal que l'année prochaine auront lieu simultanément les élections Régionales et Départementales. Il nous faudra donc 2 urnes en état de fonctionnement. Il est proposé d'en acheter une seconde sachant qu'une subvention de 190 € est possible. Le Conseil Municipal est d'accord pour cet achat.
- Informe le Conseil Municipal d'une demande de stationnement d'une remorque. Il est évoqué de lui proposer de stationner sa remorque aux abords du cimetière. Après débat, il est proposé de demander plus d'informations, car se pose le problème de limitation de tonnage Rue du Clos de Fresnes et Rue des Acacias.
- Informe le Conseil Municipal que les travaux de sécurisation Rue de la Taille Picard et de réfection du parking « des Charentaises », Rue des acacias sont lancés, ils doivent débuter lundi 7 septembre.

Il est proposé d'étudier la possibilité de poser des radars pédagogiques Rue des Acacias, afin d'essayer de réduire la vitesse dans cette rue.

- Informe le Conseil Municipal d'un don éventuel à la Commune d'un pressoir. Il est suggéré de voir l'état de celui-ci et d'étudier ensuite son emplacement et le valoriser.

**Monsieur le Maire donne la parole à Mme SAUGER- PLOUY Séverine Maire-Adjoint chargée aux affaires scolaire, afin qu'elle fasse un point sur cette nouvelle rentrée scolaire.**

#### Elle informe :

- d'une réunion organisée avec le personnel de l'école concernant le protocole sanitaire pour cette rentrée scolaire
- que lors de la rentrée de mardi les parents n'étaient pas autorisés à accompagner les enfants dans les classes ni dans la cours de l'école, sauf pour les petits, et que la rentrée s'était bien déroulée. Aux mieux vu les circonstances actuelles.

Elle propose qu'il soit pris un arrêté obligeant le port du masque aux abords de l'école lors du dépôt et de la récupération des enfants, ainsi qu'aux abords de la garderie. Dans un premier temps un mot sera distribué aux parents.

- Que les rencontres avec la bibliothèque pourront toujours avoir lieu, ainsi que les cycles de piscine, mais que pour le moment toutes les sorties scolaires sont interdites.

**Mr BELTRAN Raphaël, Maire Adjoint chargé à la communication, informe le Conseil Municipal de la modification et la mise à jour du site internet de la commune. Le protocole sanitaire de l'école est publié dessus. Il invite chacun à s'y rendre.**

Mr CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, chargé à la voirie et aux réseaux, informe le Conseil Municipal des divers travaux effectués récemment et en cours : réparation de fuites d'eau, du nettoyage de la station, de la réparation des plaques d'égout du bourg, du réglage des cloches de l'église.

Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint chargée à l'aide sociale, informe qu'une soixantaine de personnes ont renvoyé leur courrier concernant la canicule et qu'ils ont été contactés lors des grosses chaleurs de cet été.

Il est demandé comment se faisait le désherbage et s'il y avait un désherbeur thermique à la commune. Oui mais pas pratique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 8 octobre 2020 à 20h30.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande où en est l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal, ainsi que le lexique des acronymes et sigles régulièrement utilisés. Il demande également le numéro de téléphone d'astreinte.

Le règlement intérieur n'est pas encore rédigé, il le sera prochainement. Il doit être effectué dans les 6 mois de l'installation du Conseil Municipal.

Pour le lexique, nous avons compris qu'il fallait mettre la signification des sigles à chaque fois que l'on en utilisait un. Il sera donc fait un lexique, mais pas dans l'immédiat. N'ayant toujours pas reçu les téléphones portables commandés (PB divers), le numéro n'est pas encore attribué. Il sera communiqué dès la réception de ceux-ci.

La séance est levée à 22h15

**Le Maire, P. TORSET.**

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du Jeudi 8 octobre 2020 à 20h30

### Séance du 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois d'octobre  
Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre  
prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 2 octobre 2020

**Date d'affichage :** 2 octobre 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 13

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX  
Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-  
PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, BADIER  
Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, MÉMETEAU Julien,  
HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD  
Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés :** Mr GASNIER Hervé donne pouvoir  
à Mr BELTRAN Raphaël

Mr GAUTIER Patrick donne pouvoir à Mr TORSET  
Philippe

Madame FOINARD Corine a été désignée secrétaire  
de séance par le Conseil Municipal.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose  
au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre  
du jour concernant une vente aux enchères immobilière  
sur la Commune.

Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette  
question à l'ordre du jour.

Après approbation du compte rendu du 3 septembre  
2020, passage à l'ordre du jour.

### VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les  
subventions aux associations proposées pour 2020,  
prenant en compte les demandes reçues et celles  
attribuées l'année passée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15  
voix pour, soit à l'unanimité des présents, d'attribuer les  
subventions aux associations pour 2020 comme suit :

ASSOCIATIONS	BP 2020
Club de l'Espoir	207,00 €
ANACR (Anciens Combattants 1939/1945)	45,00 €
UNC-AFN de Fresnes	45,00 €
Les amis de la route d'éole	90,00 €
Coopérative scolaire (20 € par enfants 96 enfants)	1 920,00 €
Comité des fêtes	153,00 €
A.F.N.S	153,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Contres	135,00 €

Etincelle	45,00 €
Chambre des Métiers Artisanat BLOIS (5 adolescents X 80 €)	400,00 €
FNACA CONTRES	45,00 €
Lycée BOISSAY (1 adolescent X 80 €)	80,00 €
Ass. Départementale d'Education Routière	50,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 368,00 €</b>

### D'envoyer un courrier :

- à l'ADMR leur demandant un bilan financier et la destination des fonds récoltés par les subventions, avant de délibérer à nouveau sur une éventuelle attribution de subvention pour 2020.
- A toutes les associations auxquelles la commune a attribué une subvention pour 2020 afin de les prévenir que les prochaines années il n'y aura pas de subvention attribuée sans demande écrite ni bilan financier.

### AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE

#### 1/- Détermination du taux de ratio d'avancement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un employé communal peut bénéficier cette année d'une promotion par avancement de grade, et que le Conseil Municipal doit déterminer le taux dit : « ratio promus - promouvables » fixant le nombre maximal de fonctionnaire pouvant être promus à ce grade par an, parmi les fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Le taux peut varier de 0% à 100%.

**Monsieur le Maire propose de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe dans la collectivité :**

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>e</sup> classe	100 %

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le taux de 100% pour l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe.

#### 2/- Création du poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe à 26,5/35<sup>e</sup>me

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au ratio d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe voté précédemment, il est nécessaire de créer le nouveau poste afin que l'agent puisse être nommé. Il est donc proposé de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> Classe à 26,5/35<sup>e</sup>me.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> Classe à 26,5/35<sup>e</sup>me.

### **PARTICIPATION AUX REPAS ULIS DE L'ÉCOLE « LES GIRARDS » À VINEUIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de participation aux frais de repas pour un enfant de Fresnes scolarisé au sein des ULIS de l'école Les Girards de Vineuil, par la Mairie. En effet, afin de ne pas pénaliser les familles en appliquant le tarif hors commune, la commune de Vineuil applique un tarif Vinolien, calculé en fonction d'un quotient familial. La commune de Vineuil nous sollicite afin de prendre en charge la différence entre le tarif hors commune et celui appliqué à la famille de l'enfant scolarisé. Cette différence est de 1,50 € par repas, soit une dépense totale annuelle estimée à (1,50 € X 4 jours) X 36 semaines d'école = 216 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 abstention, de prendre en charge la différence entre le tarif hors commune et le prix facturé à la famille pour la restauration concernant l'enfant scolarisé depuis la rentrée 2020 au sein des ULIS de l'école Les Girards de Vineuil, à savoir 1,50 € par repas.

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE CHASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une location de chasse est attribuée depuis plusieurs années pour la parcelle C246 de 4ha 73 située au lieu-dit « le château de Rougeou » et que celle-ci est arrivée à échéance. Il est proposé un renouvellement aux mêmes conditions que précédemment : bail de 3 ans pour une location annuelle de 215 €, avec en plus une clause de renouvellement annuel par tacite reconduction à la fin de ce bail de 3 ans dès lors qu'aucune des deux parties ne demande la rupture du contrat dans les 3 mois précédant la date de signature.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de renouveler la location de chasse du terrain communal C246 à Messieurs DURAND Daniel et Philippe aux mêmes conditions que précédemment, à savoir une location annuelle de 215 € et un bail de 3 ans avec une clause de rupture sans indemnité en cas de cession du terrain et un renouvellement annuel par tacite reconduction à la fin de ce bail de 3 ans dès lors qu'aucune des deux parties ne demande la rupture du contrat dans les 3 mois précédant la date de signature.

### **DEMANDE DE LOCATION DU FOYER COMMUNAL POUR DES COURS DE GYM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location du Foyer communal le jeudi soir de 19h à 20h30 afin d'y donner des cours de gym. Il est proposé de lui faire payer une cotisation annuelle afin de participer au frais d'électricité et de chauffage, et de mettre en place une convention regroupant les conditions de locations.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'accepter la demande de location du foyer communal le jeudi soir de 19 à 20h30 par l'association MP GYM représentée par Mme PAPINEAU-FERRIER Marylin afin qu'elle puisse y donner des cours de gym, moyennant une participation annuelle de 150 €. Une convention sera établie entre la Commune et l'association afin de fixer les conditions de location,

notamment concernant les règles sanitaires, d'entretien et de chauffage.

### **DEMANDE DE DETR POUR DES RADARS PÉDAGOGIQUES**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal du devis reçu concernant la pose de radars pédagogiques Rue des Acacias proposée lors de la précédente réunion. Le coût s'élève à 2 000 € par radar. Afin de solliciter une subvention DETR, le montant minimum des dépenses doit être de 8 000 € HT. Suite à cette information, la question se pose de faire poser ces 2 radars pédagogiques sans avoir d'éventuelle subvention, ou si le projet est reporté afin d'étudier plus précisément les besoins en sécurité routière sur la commune afin de pouvoir présenter un dossier à la DETR et ainsi permettre d'être subventionné. Le Conseil Municipal, décide de reporter cette question et de réunir le comité consultatif voirie afin d'étudier plus largement les problèmes de sécurité routière sur la commune, et de monter un dossier demande de subvention DETR et d'Amende de Police.

### **MODIFICATION DES CONDITIONS DE FACTURATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Actuellement, la facturation d'eau et d'assainissement se fait semestriellement avec relevé systématique des compteurs d'eau en avril et octobre.

Afin de réduire la charge de travail de l'agent communal chargé des relevés de compteurs, il est proposé de ne plus faire qu'un seul relevé par an en avril et de faire une estimation à la place du relevé d'octobre.

Il est soulevé le problème des fuites qui ne seront plus détectées en octobre vu qu'il n'y aura plus de relevé de compteur.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de ne plus effectuer qu'un seul relevé des compteurs d'eau par an, en avril, et de facturer 60% de la consommation annuelle de l'année précédente en octobre. Un point de situation sera fait après le prochain relevé d'avril.

### **VENTE IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une vente aux enchères immobilière est prévue sur la commune début novembre 2020 concernant entre autres des terrains jouxtant ceux de la commune dans le bourg. Après prise de renseignements, il s'avère qu'une commune pourrait éventuellement se porter acquéreur lors d'une vente aux enchères, mais cela n'étant pas précisément encadré l'issue peut rester incertaine.

Il est en conséquence proposé de s'abstenir de prendre part à cette vente aux enchères.

Le Conseil Municipal entérine ce choix.

### **COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS COMMUNAUX**

Avant de voter la composition des 9 comités consultatifs communaux, Monsieur le Maire propose de modifier la constitution de 2 d'entre eux au vu du nombre d'inscriptions reçues :

- Comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 7 membres du Conseil Municipal et 7 membres

Hors Conseil au lieu des 5 membres du conseil et 5 membres hors conseil

- Comité Consultatif Eau Potable et Assainissement : 7 membres du Conseil Municipal et 5 membres Hors Conseil au lieu des 5 membres du conseil et 3 membres hors conseil

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de modifier la constitution de ces deux comités consultatifs suivant :

- Comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 7 membres du Conseil Municipal et 7 membres Hors Conseil
- Comité Consultatif Eau Potable et Assainissement : 7 membres du Conseil Municipal et 5 membres Hors Conseil

**Monsieur le Maire propose donc ensuite de voter pour la composition de ces comités consultatifs communaux suivant des listes uniques de candidats respectant la proportionnelle pour les membres du Conseil Municipal et les souhaits et places disponibles pour les membres hors conseil :**

**Comité Consultatif Voirie Communale, Chemins ruraux, Réseaux Pluviaux, Busages et fossés d'assainissement d'intérêt collectif (7 + 5) :**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM HERNANDEZ Julie, MARIE Agnès, CHAMPEAUX Jacky, MÉMETEAU Julien, BELTRAN Raphaël, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM RIVIERE Jean-Luc, BOISSEAU Jean-Pierre, COTENTIN Guy, PUFFERA Ludovic, SAUGER Philippe.

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Voirie Communale, Chemins ruraux, Réseaux Pluviaux, Busages et fossés d'assainissement d'intérêt collectif comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM HERNANDEZ Julie, MARIE Agnès, CHAMPEAUX Jacky, MÉMETEAU Julien, BELTRAN Raphaël, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM RIVIERE Jean-Luc, BOISSEAU Jean-Pierre, COTENTIN Guy, PUFFERA Ludovic, SAUGER Philippe.

**Comité Consultatif Bâtiments Communaux (7 + 5):**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, MARIE Agnès, MÉMETEAU Julien, GASNIER Hervé, DE WEDUWE WILLY, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM GUÉDÉ Jacques-Pascal, SIEBIGTEROTH Julien, CHAPELOT Gille, COMBEAU Pascal, PASCHET Pierre.

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Bâtiments Communaux comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, MARIE Agnès, MÉMETEAU Julien, GASNIER Hervé, DE WEDUWE WILLY, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM GUÉDÉ

Jacques-Pascal, SIEBIGTEROTH Julien, CHAPELOT Gille, COMBEAU Pascal, PASCHET Pierre.

**Comité Consultatif Eau Potable et Assainissement (7 + 5) :**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM HERNANDEZ Julie, MARIE Agnès, CHAMPEAUX Jacky, GASNIER Hervé, GAUTIER Patrick, AUDIANNE Marie-Claude, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM CHANTIER Claude, BADIÉ Guy, BLIN Dominique, LIEGEOIS Thierry, SAGORY Philippe.

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Eau Potable et Assainissement comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM HERNANDEZ Julie, MARIE Agnès, CHAMPEAUX Jacky, GASNIER Hervé, GAUTIER Patrick, AUDIANNE Marie-Claude, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM CHANTIER Claude, BADIÉ Guy, BLIN Dominique, LIEGEOIS Thierry, SAGORY Philippe.

**Comité Consultatif Environnement et Aménagement du Territoire (7 + 5) :**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM HERNANDEZ Julie, BELTRAN Raphaël, CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, GASNIER Hervé, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM DELCHER Anne, BARGUE Jérôme, LOEW Christophe, GREPILLOUX Claude, DEPOND Jean-Marie

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Environnement et Aménagement du Territoire comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM HERNANDEZ Julie, BELTRAN Raphaël, CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, GASNIER Hervé, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM DELCHER Anne, BARGUE Jérôme, LOEW Christophe, GREPILLOUX Claude, DEPOND Jean-Marie

**Comité Consultatif Communication (5 + 3) :**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM PASINI-BERLU Sandrine, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, BADIÉ Christelle, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM LEHOUX Martine, EL ABDARI Déborah, BOIS Pierre.

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Communication comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM PASINI-BERLU Sandrine, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, BADIÉ Christelle, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM LEHOUX Martine, EL ABDARI Déborah, BOIS Pierre.

**Comité Consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse (7 + 7) :**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM PASINI-BERLU Sandrine, SAUGER-PLOUY Séverine, BADIÉ Christelle, OLLIVIER Anne-Marie, GASNIER Hervé, AUDIANNE Marie-Claude, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM FOLLET Bernadette, BARBOUX Céline, DE SAINT RIQUIER Benoît, DE BALINCOURT Marie, CHARTRAIN Nadia, BARGUE Cécile, HUET Mickaël.

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM PASINI-BERLU Sandrine, SAUGER-PLOUY Séverine, BADIÉ Christelle, OLLIVIER Anne-Marie, GASNIER Hervé, AUDIANNE Marie-Claude, FOINARD Corine.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM FOLLET Bernadette, BARBOUX Céline, DE SAINT RIQUIER Benoît, DE BALINCOURT Marie, CHARTRAIN Nadia, BARGUE Cécile, HUET Mickaël.

**Comité Consultatif Urbanisme (7 + 5) :**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM MARIE Agnès, GAUTIER Patrick, CHAMPEAUX Jacky, OLLIVIER Anne-Marie, BELTRAN Raphaël, DE WEDUWE Willy, AUDIANNE Marie-Claude.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM DE BALINCOURT Roland, REPINÇAY Jean-Pierre, DYÉ Maurice, HOMET Céline, MONTARU Jean-Pierre.

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Urbanisme comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM MARIE Agnès, GAUTIER Patrick, CHAMPEAUX Jacky, OLLIVIER Anne-Marie, BELTRAN Raphaël, DE WEDUWE Willy, AUDIANNE Marie-Claude.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM DE BALINCOURT Roland, REPINÇAY Jean-Pierre, DYÉ Maurice, HOMET Céline, MONTARU Jean-Pierre.

**Comité Consultatif Affaires scolaires et Péricolaires, Garderie et cantine (7 + 5) :**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM HERNANDEZ Julie, BADIÉ Christelle, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, SAUGER-PLOUY Séverine, PASINI-BERLU Sandrine, AUDIANNE Marie-Claude.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM THEVOT Claudine, LEHOUX Martine, TORSET Martine.

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Affaires scolaires et Péricolaires, Garderie et cantine comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM HERNANDEZ Julie, BADIÉ Christelle, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, SAUGER-PLOUY Séverine, PASINI-BERLU Sandrine, AUDIANNE Marie-Claude.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM THEVOT Claudine, LEHOUX Martine, TORSET Martine.

**Comité Consultatif Fêtes et cérémonies (15 + Présidents Associations) :**

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIÉ Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM Les Présidents des Associations

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Fêtes et cérémonies comme suit :*

**Liste unique des membres du Conseil Municipal :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIÉ Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Liste unique des membres Hors Conseil :** MM Les Présidents des Associations

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES****Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :**

- de la liste retenue par la direction des services fiscaux de loir et cher concernant la commission communale des impôts directs composée comme suit :

**Titulaires :** MM SAGORY Philippe, OLLIVIER Anne-Marie, CHAMPEAUX Jacky, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, MARIE Agnès.

**Suppléants :** MM PASINI-BERLU Sandrine, MÊMETEAU Julien, GAUTIER Patrick, MARSAULT Joël, GUÉDÉ Jacques-Pascal, CHAPELOT Gilles.

- du numéro de téléphone d'astreinte qui est le 06 07 72 42 51
- qu'un modèle de règlement intérieur du Conseil Municipal a été mis à disposition dans les dossiers pour information et étude. Le projet de règlement pour le Conseil Municipal de Fresnes sera proposé prochainement.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 12 novembre 2020

Monsieur le Maire pose la question du repoissonnement ou non de l'étang, vu le niveau bas de celui-ci. A revoir suivant son évolution.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint, concernant les colis de fin d'année.

Elle informe que le budget par personne correspondant aux dépenses de l'année passée concernant le repas et colis de Noël pour les aînés est de 28 €. Elle expose la proposition de colis de SUPER U pour un montant de 22,35 € auquel il faudra ajouter des chocolats. Des devis ont été demandés à plusieurs endroits.

Des boîtes de chocolats seront distribuées comme les années précédentes aux Conseillers Municipaux, au personnel communal, aux bénévoles de la Bibliothèque et de l'église, aux personnels de l'école (maîtresses, et AVS...). Des Conseillers Municipaux font la demande de

ne pas avoir de boîte de chocolats pour les membres du Conseil Municipal. Il n'y aura donc pas de chocolats cette année pour le Conseil Municipal.

En ce qui concerne le colis de fin d'année pour le personnel Communal il est étudié pour cette année un chèque cadhoc à la place du colis.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BELTRAN Raphaël concernant la cérémonie du 11 novembre.

Pour le moment la cérémonie est maintenue. La musique a été retenue. Il reste à déterminer avec eux l'horaire. Normalement des enfants de l'école seront présents. Tout cela reste suspendu à l'évolution de la crise sanitaire actuelle.

Mr CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement de travaux Rue de la Taille Picard,

qui sont presque terminés. Il reste le balayage.

Mme AUDIANNE Marie-Claude exprime sa déception sur le fait que les Comités consultatifs n'ayant pas été créés avant que ces travaux ne débutent, afin que le comité consultatif voirie soit convoqué pour notamment travailler sur l'implantation du dos d'âne.

Mr DE WEDUWE Willy demande où en est le dossier judiciaire concernant la sécurité sociale, et si un plan de prévention des risques naturels a été actualisé, s'il existe. Il demande également de faire appliquer l'affichage des permis de construire sur les terrains lors des constructions, et si une déclaration préalable a été déposée en Mairie concernant des constructions à la filerie.

La séance est levée à 22h05

**Le Maire, P. TORSET.**

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du Jeudi 12 novembre 2020 à 20h00

### Séance du 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze du mois de novembre Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 5 novembre 2020

**Date d'affichage :** 5 novembre 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 13

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, GAUTIER Patrick, BADIÉ Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés :** Mr GASNIER Hervé donne pouvoir à Mme MARIE Agnès

Mme OLLIVIER Anne-Marie donne pouvoir à Mr TORSET Philippe

Madame SAUGER-PLOUY Séverine a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant de débiter la réunion de Conseil Municipal :

- 1 minute de silence a été observée en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie et aux victimes des attentats de Nice
- Mr VIGUIÉ Thierry, Comptable au Trésor Public de Contres, présente l'analyse financière simplifiée 2019 de la Commune.
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour, sur la signature d'une convention de reversement de la redevance d'assainissement collectif entre le budget AEP et Assainissement de la commune suite à la mise en

place du paiement des factures d'eau et assainissement par Datamatrix.

Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour.

Après approbation du compte rendu du 8 octobre 2020, passage à l'ordre du jour.

### ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADHOC AUX EMPLOYÉS COMMUNAUX EN FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer des chèques CADHOC au personnel communal en fin d'année au lieu des paniers gourmands de l'année passée, et d'en déterminer le montant.

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :**

- d'attribuer des chèques CADHOC au personnel communal comme cadeau de fin d'année,
- de déterminer le montant de ces chèques CADHOC à 50 € par personne.

### DEMANDE DE SUBVENTION DSR POUR 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 pour des travaux de réfection de voirie Rue du Mesneuil, lieu-dit la Filerie (Rue du Vert Bois) et Rue de la Gendronnière.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 pour des travaux de réfection de voirie Rue du Mesneuil, lieu-dit la Filerie (Rue du Vert Bois) et Rue de la Gendronnière et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

### RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 3 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE A L'OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIAL DU MAIRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la Préfecture demandant au Conseil Municipal de délibérer sur le retrait de la délibération prise le 3 septembre 2020 s'opposant au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire vers le Président de la communauté de Communes. En effet, il n'y avait pas lieu de délibérer sur cette question. Cette décision était à prendre par le Maire, par simple courrier ou arrêté.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le retrait de la délibération n° DE-2020-09-02 du 3 septembre 2020 s'opposant au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire vers le Président de la communauté de Communes.

### OPPOSITION À LA FERMETURE DES TRÉSORERIES DANS LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de demande de soutien à l'opposition de la fermeture de la Trésorerie de MONTRICHARD en fin d'année et propose de prendre une délibération de principe pour la non-fermeture des trésoreries dans le département. Sachant qu'à terme il ne restera que 2 trésoreries dans le département, Romorantin et Vendôme. Toutes les autres vont fermer d'ici 1 an ou 2.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de s'opposer à la fermeture programmée des Trésoreries du département.

### CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place obligatoire du paiement des factures d'eau et assainissement par Datamatrix pour les règlements en espèce dorénavant auprès des buralistes partenaires, engendre la signature d'une convention de reversement de la redevance d'assainissement collectif entre le budget eau et assainissement de la commune car lors du paiement tout sera encaissé sur le budget eau, il faut donc que la trésorerie reverse la partie assainissement sur le budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de signer une convention de reversement de la redevance d'assainissement collectif entre le budget eau et assainissement de la commune, suite à la mise en place du paiement par Datamatrix.

### ADOPTION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remarques et propositions reçues concernant l'ébauche de règlement intérieur du Conseil Municipal qui avait été transmis à tous les Conseillers, afin de le finaliser avant son adoption.

Après débat et concertation, il est décidé de modifier les articles 4 et 5 comme suit :

**Article 4 :** suppression de la phrase « *Durant les 8 jours précédant la réunion et le jour de la réunion, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place aux heures d'ouvertures de la Mairie* » et remplacée par cette phrase : « *A compter de la réception de la convocation et jusqu'au jour de la réunion, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place aux heures d'ouvertures de la Mairie* ».

**Article 5 :** suppression de la phrase : « *la réponse pourra être reportée à une séance ultérieure* » et remplacées par « *la réponse sera reportée à la séance suivante* ». et de renvoyer le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal à chaque Conseiller pour une adoption lors du prochain Conseil Municipal.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :**

- que la vente aux enchères immobilières prévue sur la commune initialement le 5 novembre 2020 a été reportée au 4 mars 2021
- de la réception de la notification de non pourvoi reçu du greffe de la Cour de Cassation, justifiant le caractère définitif de l'arrête rendu le 15 juin dernier concernant l'affaire Sécurité sociale / CNP. L'avocat lance donc en conséquence la procédure de remboursement de l'ensemble des sommes dues à la commune.
- de la conformité et de la déclaration des constructions édifiées à la Filerie, évoquées lors de la précédente réunion de conseil (zone STECAL du PLUI).
- de la réception de remerciements de la part du Comité régional de cyclisme pour l'autorisation du championnat route femmes juniors et séniors organisé sur notre commune par les Amis de la route d'Eole le dimanche 13 septembre dernier.
- qu'un Plan Communal de Sauvegarde évoqué lors de la précédente réunion n'existe pas à ce jour, et n'est pas obligatoire. Ce document est lourd à mettre en place ; une solution intermédiaire existe avec le « DICRIM » (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs), mais non obligatoire également.
- que les comités consultatifs bâtiments communaux et voirie ont été réunis. Il en ressort que la couverture de la bibliothèque doit être refaite. Le montant estimatif suivant les premiers devis s'élève à 47 000 €. Aucune subvention n'est attribuée pour cela. Seulement pour l'isolation qui sera à prévoir en même temps.

Mr CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint chargé de la voirie, informe le Conseil Municipal que le chemin rural n° 3 aux Touches, mitoyen avec CORMERAY, sera fermé à la circulation aux véhicules. Seul les piétons et vélos pourront l'emprunter, bien entendu en commun accord avec la Commune de CORMERAY.

Monsieur GAUTIER Patrick, Conseiller Municipal, rappelle que Monsieur FOLLET Pierre se propose de donner un pressoir à la Commune pour mettre par exemple aux abords du lavoir, et qu'il faudrait réfléchir à un endroit pour l'entreposer afin de le restaurer dans les 2 mois

environ car le bâtiment ou il est entreposé actuellement est en cours de vente.

Mme SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint chargée des affaires scolaires, fait un point sur la mise en place à l'école du nouveau protocole sanitaire et vigipirate renforcé, élaboré en réunion avec le corps enseignant, les employés communaux, les représentants de parents d'élèves et la municipalité pour la rentrée de novembre. Grâce à l'implication de tous, cela a permis des petits ajustements tout au long de la semaine afin que celui-ci soit appliqué au mieux, sans trop perturber les enfants, qui d'ailleurs s'adaptent plutôt bien aux masques et aux aménagements divers. Mme CAUSSE Séverine, Directrice, et ses collègues tiennent à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés pour mettre en place ces protocoles.

Le premier Conseil d'École s'est déroulé en visio-conférence. Le nombre d'enfants répertorié pour cette année est de 88.

La mise en place de menus végétariens et l'achat de produits en circuit court se poursuivent. Un premier repas végétarien sera servi en décembre, même si les formations de la cantinière ont été annulées en raison de la pandémie sanitaire, grâce à l'implication de celle-ci.

Mme AUDIANNE Marie-Claude :

- pose la question de la distribution des colis de Noël pour les aînés. Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint chargée des affaires sociales, explique qu'un courrier leur sera envoyé la semaine prochaine, proposant :

> un retrait au foyer communal les samedis 5 et 12 décembre, et le mercredi 9 décembre

> ou un portage à domicile

un mail sera envoyé aux conseillers afin d'établir 1 planning de présence et l'organisation du portage.

- demande où en est la demande de stationnement d'une remorque, évoquée lors d'une précédente réunion. Monsieur le Maire informe qu'après prise de renseignements le tonnage serait de 44 tonnes, donc il n'y a pas été répondu favorablement.
- pose la question de l'installation d'un panneau « voisins vigilants » Rue de la Taille Picard. Après étude, Monsieur le Maire informe qu'aucune convention ni déclaration n'a été effectuée et les personnes interrogées ne savent pas qui a pu installer ce panneau. Il sera donc enlevé.
- demande si la publication d'un bulletin d'information est prévu ? Monsieur BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, chargé à la Communication, informe que le comité consultatif communication s'est réuni une première fois, que l'imprimeur a été retenu et qu'il a été contacté. Nous sommes dans l'attente du rendez-vous pour la maquette. Un bulletin d'information sera normalement distribué en décembre et le bulletin annuel pour mi-janvier 2021.
- demande à ce que soit rajouté aux questions diverses de la réunion du 8 octobre la liste des personnes composant la commission des impôts directs.

Monsieur MEMETEAU Julien, Conseiller Municipal, demande ce qui est prévu pour le Noël de l'école au vu des circonstances sanitaires. Mme SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint, chargée des affaires scolaires, explique que tout n'est pas encore calé avec l'équipe enseignante, mais que seuls les enfants seront présents pour le Noël de l'école. La municipalité financera l'achat des livres de Noël et offrira un goûter aux enfants.

Pour clore la réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion aura lieu le 22 décembre 2020 à 20 heures.

La séance est levée à 22h40

Le Maire, P. TORSET

Entreprise de Peinture  
**JOSSO ELIE**

Design Productions 05 53 82 83 90

Peinture intérieur - extérieur  
Pose de papiers peints et tous revêtements muraux  
Pose de moquettes et sols souples  
Repeints de façades  
Neuf et Rénovation

24 rue des Touches  
41700 Fresnes  
06 35 11 94 16  
02 36 23 59 64

DESIGN - GRAPHISME  
ARCHITECTURE D'INTERIEUR  
Jonathan bontemps

— MAGASIN —  
29 rue de la plaine 41700 FRESNES  
www.bontemps-esquisse.fr  
06 48 37 13 21

AMEUBLEMENT  
& DÉCORATION  
Sur-mesure

Instagram Facebook

# La fibre dans votre Commune

## Quand arrive la fibre ?

C'est la principale question qui nous est posée et qui remonte des échanges que nous pouvons avoir avec les élus ou les habitants. Le deuxième confinement a encore légitimement suscité des attentes et confirmé les besoins croissants.

Val de Loire Fibre, notre délégataire chargé de construire notre réseau Très Haut Débit en fibre optique, nous a transmis une mise à jour des dates de commercialisation pour chaque secteur. Le Syndicat vous met à disposition un outil permettant d'accéder à ces dates. Une présentation a été faite lors du dernier Conseil Syndical et toutes les informations nécessaires sont présentes ci-après.

**Bernard PILLEFER**

Président du SMO Val de Loire Numérique



## NOUVEAUX PLANNINGS

Le Syndicat a construit pour vous un outil cartographique en ligne, en collaboration avec l'Observatoire de l'économie et des territoires - Pilote41. Il est réservé à l'usage des élus et agents concernés des collectivités membres du SMO Val de Loire Numérique.

### Lien vers les plannings :

<https://websig.pilote41.fr/applis/THD/>

La carte interactive, dans laquelle il est possible de zoomer, représente les derniers plannings connus et communiqués par le délégataire Val de Loire Fibre pour chaque plaque de raccordement (zone de couverture d'une armoire de rue).

La date indiquée correspond à la date prévisionnelle d'une première ouverture commerciale sur zone (souscription d'abonnements à la fibre possible). Une ouverture est généralement constatée dès lors que 50 à 80% des travaux sont effectués. Ainsi, le reste du secteur est raccordé au fur et à mesure des travaux, en principe dans un délai d'un an maximum.

Enfin, certains découpages techniques peuvent encore évoluer légèrement, selon les études ou les difficultés rencontrées sur le terrain : à la marge, des prises pourront donc ponctuellement basculer d'une zone à une autre.

### Planning THD

Planning (décembre 2020)

■ Ouvert

■ 2021-T1

#### 2021

■ 2021-S1

■ 2021-S2

#### 2022

■ 2022-S1

■ 2022-S2

#### 2023

■ 2023-S1

■ 2023-S2

■ Zones d'initiatives privées



## Des retards à géométrie variable

Les communautés de communes et d'agglomération membres du Syndicat ont délibéré en 2016 afin de définir l'ordonnancement des déploiements. Ces calendriers ont été inscrits dans la Délégation de Service Public (DSP) et TDF s'est engagé dans sa réponse à respecter ces demandes.

### Au démarrage des premières études puis des travaux, des écarts ponctuels ont pu apparaître :

- suite aux défaillances ou aux sous-performances de certains constructeurs, Val de Loire Fibre a dû relancer des consultations pour réaffecter des secteurs entiers.
- à cause d'acteurs préférant la facilité technique : par exemple, des sous-traitants de TDF ont déployé des secteurs en souterrain en attendant d'améliorer leurs études en aérien.
- du fait des performances inégales des différentes entreprises sous-traitantes de chaque lot géographique. En général, une entreprise se voit attribuer la zone complète desservie par un NRO. Certaines entreprises ont avancé plus vite que d'autres.

Ainsi, certaines plaques peuvent apparaître à l'heure alors que d'autres seront impactées par le retard de 1 à 2 années. Globalement, et en considérant les exceptions listées ci-dessus liées aux difficultés de Val de Loire Fibre, le cadencement prévu ne sera pas remis en cause et sera constamment défendu par les équipes du Syndicat.

## Les habitants doivent saisir directement Val de Loire Fibre

Toutes les demandes d'information provenant du public doivent être réorientées vers le site de Val de Loire Fibre, [www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr), où le détail du déploiement, adresse par adresse est également disponible (lien direct depuis l'accueil). Il est primordial que ce soit d'abord Val de Loire Fibre qui renseigne les habitants à travers le serveur de leur site. Un formulaire en ligne est également disponible pour signaler un oubli ou une construction nouvelle, directement par l'habitant concerné.

# LE DÉPLOIEMENT EN CHIFFRES

## LA COLLECTE : 71%

La construction de la troisième et dernière tranche du réseau de collecte a démarré avec un cumul de :

- 1 035 kms de fibres tirées
- 549 kms de génie civil réalisés



## LES LOCAUX TECHNIQUES



NRO (centraux optiques) : **98%**

- 94 ont été installés sur les 96 prévus à terme.



SRO (armoires de rue) : **63%**

- 563 déployés sur les 892 prévus à terme.

## LA DISTRIBUTION



### ÉTUDES :

- 735 APS (Avant-Projet Sommaire) reçus sur 892 à terme soit **82%**
- 390 APD (Avant-projet Définitif) reçus sur 892 à terme soit **44%**



### TRAVAUX :

- 280 plaques SRO avec des travaux démarrés : **31% du projet**
- 100 communes concernées par des démarrage de travaux sur 513 soit **20%**
- 45 000 prises construites\*\* : **14% du projet**

\*\* la liaison entre l'armoire de rue et le point de branchement optique est réalisée mais il reste des opérations techniques de vérification et de recette ou administratives de documentation et d'injection des données dans les systèmes d'information

## LA COMMERCIALISATION

- 28 000 prises commercialisables\*\* : **8% du projet**
- 3 500 abonnés
- 8 opérateurs Grand Public présents

\*\* un abonnement peut être souscrit auprès d'un FAI



## LA QUESTION

### Qu'est-ce qu'une zone blanche ?

Une solution en attendant la fibre

La notion de "zone blanche" évoque deux sujets très différents en fonction du contexte :

#### 1- Les zones blanches en téléphonie mobile :

Il s'agit de secteurs géographiques dans lesquels on ne capte aucun réseau mobile.

Il reste bien entendu des secteurs concernés sur nos départements mais le New Deal Mobile participe à sa résorption.

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'Arcep, l'autorité de régulation des télécoms :

<https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/tableau-de-bord-du-new-deal-mobile.html>

La notion de "zone grise" apparaît désormais : il s'agit de secteurs pour lesquels on reçoit le signal d'un seul opérateur.

Les cartes de couverture théoriques sont présentes sur un site dédié de l'Arcep : <https://www.monreseau-mobile.fr/>



#### 2- Les zones blanches pour la réception d'Internet :

Ce sont des zones où il n'y a pas de Haut Débit c'est-à-dire pas d'ADSL.

En France, le Haut Débit est compris entre 512 kilobits et 30 mégabits par seconde. Au delà et quand le débit est supérieur à 30 Mbit/s, on parle de Très Haut Débit. La notion de "bon Haut Débit" est apparue pour désigner les débits supérieurs à 8 Mbit/s.

### Une solution en attendant la fibre

Le dispositif "Passport Inclusion Numérique" géré par le Syndicat vise d'ailleurs l'accès pour tous à ce "bon Haut Débit".

#### Plus d'information sur :

[www.valdeloirenumerique.fr/comprendre-le-haut-debit/inclusion-numerique/](http://www.valdeloirenumerique.fr/comprendre-le-haut-debit/inclusion-numerique/)

Beaucoup de communes sur notre territoire disposent du Haut Débit voire du Très Haut Débit (>30 Mbit/s) :

- soit grâce à l'initiative privée (fibrage par Orange des centraux téléphoniques ou démarrage des déploiements fibre sur les zones AMII),
- soit grâce à l'action des collectivités (opérations de montées en débit financées par les collectivités ou arrivée des premières offres fibre pour certains secteurs).

## PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

Permettre l'accès au haut débit est une priorité

Composé de représentants des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, de la Région Centre Val de Loire et de l'ensemble des Communautés de communes ou d'agglomération des deux départements, le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique pilote le déploiement de la fibre optique sur le réseau d'initiative publique du territoire, hors zones AMII (agglomérations de Tours, Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay). Le déploiement du FTT par le délégataire retenu, Val de Loire Fibre, est prévu jusqu'à fin 2023 selon un calendrier préétabli.

Mais afin de répondre aux besoins urgents ou particuliers des habitants et des entreprises, une solution d'assistance dite "Passport Inclusion Numérique" a été mise en place pour permettre à toutes les personnes ne disposant pas aujourd'hui d'une connexion filaire proche de 8 Mbit/s (en débit descendant) de pouvoir profiter d'un meilleur débit pour leur connexion internet.

L'objectif de ce dispositif est donc, en attendant l'arrivée de la fibre, d'aider financièrement les utilisateurs actuellement privés d'un service confortable, dans une logique de neutralité technologique conformément à la réglementation en vigueur.

#### COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION ?

- Vous êtes éligible si :
1. Vous ne disposez pas d'un débit descendant d'au moins 8 Mbit/s et vous n'avez pas encore raccordable à la fibre.
  2. L'adresse d'installation est située sur le périmètre d'intervention du SMO (hors zone AMII).
  3. Vous n'avez jamais bénéficié d'un dispositif de soutien équivalent dans le passé.

#### QUELLES SONT LES TECHNOLOGIES DISPONIBLES ?

- Trois solutions d'attente peuvent être envisagées. Il faut comparer les offres des opérateurs et faire appel de préférence à un professionnel pour réaliser l'installation. (d verso)
- La solution satellite.
  - La solution radio (disponible uniquement pour l'Indre-et-Loire).
  - La solution 4G fixe.

#### TEST DE DÉBIT

Vous pouvez réaliser vous-même à domicile ou au bureau un test de débit de votre ligne fixe en utilisant les outils gratuits disponibles en ligne : [www.speedtest.net](http://www.speedtest.net) ou [www.nperf.com](http://www.nperf.com) (liste non exhaustive). Le test doit être réalisé avec une connexion filaire. Pour vérifier votre connexion 4G via un smartphone, vous pouvez aussi utiliser [www.nperf.com](http://www.nperf.com) (voir l'onglet nPerf sur iOS, Android & Windows Phone) ou encore les outils d'un site comme [www.5gmark.com](http://www.5gmark.com).

#### QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

- 450 € maximum
- ou réel des dépenses engagées
- sur présentation des justificatifs et preuve d'abonnement

#### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

1. Consultez le règlement d'intervention disponible sur le site du SMO.
2. Remplissez le formulaire de demande d'éligibilité puis soumettez-le au SMO.
3. Après accord du SMO, souscrivez à l'offre de votre choix.
4. Une fois l'installation réalisée, renvoyez au SMO le formulaire de demande de subvention dûment renseigné avec les pièces justificatives.
5. Le SMO procède alors au versement de la subvention (uniquement par virement).

#### COMMENT CONTACTER LE SMO ET FAIRE MES DEMANDES ?

Les demandes se font principalement en ligne, via internet, mais vous pouvez si besoin obtenir informations et conseils :

- En ligne sur le site : [www.valdeloirenumerique.fr](http://www.valdeloirenumerique.fr)
- Par mail : [passport@valdeloirenumerique.fr](mailto:passport@valdeloirenumerique.fr)
- Par courrier : Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique Hôtel du Département Place de la République 41020 BLOIS Cedex
- Par téléphone : 02 54 58 44 39 du lundi au vendredi, 9h-12h / 14h-17h

OÙ TROUVER L'INFORMATION ET QUI CONTACTER ? -> PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

# Les événements de l'année 2020



11 janvier 2020

Vœux  
du Conseil Municipal

Assemblée lors de vœux  
du 11 janvier 2020



Hommage

à Madame PEYNET



(100 ans)

Jean-Marie JANSSENS

et Raphaël BELTRAN



au départ de la course  
Alexis Chartrain



Élection du 28 juin 2020

Distribution de colis  
de fin d'année !



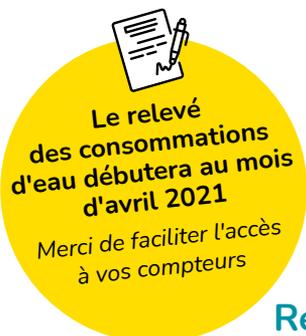
05 décembre 2020

Commémoration en hommage  
aux victimes des combats  
en Afrique du Nord à Fresnes



15 décembre 2020

Distribution de livres et de chocolats



# L'eau potable dans votre Commune



## Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.



### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date du prélèvement	22/12/2020 10h35
Commune de prélèvement	FRESNES
Installation	FRESNES
Service public de distribution	COMMUNE DE FRESNES
Responsable de distribution	MAIRIE DE FRESNES
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE FRESNES



### RÉSULTATS D'ANALYSES

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques / 100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes à / 100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n(100mL)
Escherichia coli / 100ml-MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n(100mL)	
Température de l'eau*	9,8°C		≤ 25°C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	0,8 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre*	0,21 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
Chlore total*	0,25 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
pH*	7,7 unité pH		≤ 6,5 et ≤ 9 unité pH
pH	7,85 unité pH		≤ 6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°	558 µSD/cm		≤ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	28,0 mg/L	≤ 50 mg/L	

\* Analyse réalisée sur le terrain



### CONFORMITÉ

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

# Social, affaires scolaire

## » bibliothèque



### La bibliothèque Municipale

Continuant sur notre dynamique d'animation, dans le cadre des nuits de la lecture et conjointement avec l'école, nous avons reçu le conteur Patrick Beignet au foyer communal le samedi 25 janvier.

Lors du confinement aucun échange de livres n'a eu lieu avec le département.

Tandis que notre bibliothèque était fermée au public nous nous sommes efforcées de satisfaire nos lecteurs,

- soit par du portage de livres
- soit sur rendez-vous avec tous les gestes barrières

Depuis la rentrée les classes sont reçues avec toutes les précautions qui s'imposent.

Au regard du contexte sanitaire, la nuit de la lecture du 16 janvier 2021 n'a pas eu lieu.

Les bénévoles

*Nous vous souhaitons  
une très bonne année 2021*



### Horaires

Depuis lors nous vous accueillons le :

**mercredi de 15 h 30 à 17 h 30**

**vendredi de 16 h 45 à 18 h 30**

*avec port du masque obligatoire,  
les livres rendus restant à l'isolement  
le temps nécessaire.*



### La garderie de Fresnes

#### HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin : de 7h15 à 8h45

Le soir : de 16h30 à 18h15

(18h30 avec demande express  
motivée des parents)





## La cantine Municipale

### Nouveautés !

- Mise en place d'un menu végétarien au moins une fois par semaine
- Possibilité de paiement en ligne



## LE PAIEMENT EN LIGNE SE DÉVELOPPE



© Source : Grand Chambord



Le repas de Noël à la cantine de Fresnes !

# La vie Associative



Comme dans beaucoup d'associations, cette année 2020 fut particulière pour l'Association des Parents d'Élèves en raison du contexte sanitaire.

En effet nous avons été dans l'obligation d'annuler la quasi-totalité de nos manifestations.

Nous avons tout de même réussi à organiser un concours de belote le samedi 7 Mars, juste avant le confinement ! 79 participants se sont réunis à la Salle Multi-Activité où le jeu s'est mêlé à la convivialité et où chacun a pu repartir avec un lot.

Le second concours de belote prévu au mois de mai, ainsi que la fête de l'école et la tombola qui devaient se tenir au mois de juin n'ont malheureusement pas eu lieu compte tenu de la COVID-19.

Une vente de sapins s'est déroulée le **vendredi 4 décembre** sous le préau de l'école ainsi qu'une vente par correspondance de Chocolats de Noël.

La situation sanitaire étant toujours complexe, il nous est difficile de prévoir avec exactitude les manifestations pour l'année 2021 mais nous ne manquerons pas de vous tenir informer dès que possible.

*Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année  
et que 2021 soit meilleure !*



Le Conseil  
d'Administration  
se compose de  
24 membres

Après une rentrée scolaire réussie pour les élèves de l'école, l'APE s'est réunie pour son Assemblée Générale annuelle le vendredi 25 septembre au Foyer Communal, en respectant toutes les mesures sanitaires en vigueur.

**Un nouveau bureau s'est constitué, voté à l'unanimité comme suit :**

**Audrey LOEW**  
(Présidente)

**Marlène de SAINT-RIQUIER**  
(Vice-Présidente)

**Aline DESON**  
(Trésorière)

**Isabelle RAVINEAU**  
(Trésorière-Adjointe)

**Marie GUETROT**  
(Secrétaire)

**Virginie LESUEUR**  
(Secrétaire-Adjointe)



L'A.P.E. tient à remercier les parents d'élèves qui se sont investis dans les différentes actions mais également l'équipe enseignante pour son implication, son aide et son soutien ainsi que la municipalité pour les équipements mis à disposition pour les manifestations.

## CONTACT

12, allée du Parc  
41700 FRESNES

✉ [ape.fresnes@gmail.com](mailto:ape.fresnes@gmail.com)

# SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA FRESNOISE »

**PRÉSENTATION.** Du fait des départs volontaires de deux sociétaires âgés, membres du bureau, nous avons réussi, entre deux confinements, à faire notre Assemblée Générale.

Nous restons dans la continuité des précédentes années, c'est à dire une association où le partage est de soi. Loin des rumeurs qui peuvent être entendues, nous pratiquons une chasse traditionnelle et "non commerciale".

Notre but principal est de gérer et réguler au mieux les populations d'animaux trop invasives et en priorité les nuisibles sur notre territoire. Notamment les sangliers qui occasionnent des dégâts aux cultures de nos agriculteurs, les renards sur les poulaillers et les couvées printanières, les ragondins et musqués sur nos étangs...

N'hésitez pas à nous signaler tous dégâts dus aux nuisibles, nous sommes habilités à piéger, prélever (tir à l'arc) en zone proche d'habitation, sans nuisance sonore et en toute sécurité.

## ACTIVITÉS

Notre activité la plus connue est bien sûr la période de chasse (de Septembre à Février) où nous sommes les plus visibles dans la campagne, mais celle ci est constante toute l'année. Hors période de chasse, nous procédons aux comptages d'animaux, agrainage, entretien des allées, piégeage des nuisibles, signalement d'animaux malades ou blessés et/ou accidentés, mise en place ou entretien de postes de tir pour la sécurité, et enfin, lâchers d'animaux de repeuplement.

Tous ces travaux sont effectués, dans la bonne humeur, par les chasseurs disponibles.

Toute personne (y compris non chasseur) souhaitant découvrir notre passion pour compter les animaux, accompagner un chasseur, faire des photos, participer à nos manifestations, ou tout simplement partager un bon moment dans la nature, est la bienvenue.

Malheureusement, cette année 2020 a été amputée de nos manifestations, du fait de la pandémie (deux concours de belote et repas de chasse). De plus, certains jours de chasse ont été supprimés ou limités à trois heures d'activités, ces restrictions décrétées par LE PREFET DE LOIR ET CHER.

## La Troupe des Planches de Fresnes et d'Ouchamps

La troupe des Planches de Fresnes et d'Ouchamps a eu la chance de terminer sa saison 2019/2020 juste avant le confinement.

Pour la prochaine saison toutefois, il semblerait hélas, qu'elle s'oriente plutôt vers une annulation de saison. Devant la propagation actuelle du virus, les nombreuses démarches et procédures à observer elle ne veut prendre aucun risque...

Les Planches ne vous feront pas rire cette année, pourtant nous savons combien cela vous ferait du bien comme à ses acteurs, et croyez-le, cela les chagrine aussi. Si la situation évoluait de façon plus positive, nous ne manquerions pas de vous le faire savoir.

**Prenez tous, grand soin de vous !**



*« Le bonheur n'est réel  
que lorsqu'il est partagé »*

Jon Krakauer

## REMERCIEMENTS

Nous remercions particulièrement, d'une part, les propriétaires et riverains non chasseurs qui nous permettent de pratiquer notre passion au plus près de la nature, et d'autre part, la Municipalité pour la mise à disposition des salles pour nos réunions et concours de belote. Pour tout renseignement ou signalement merci de contacter le bureau via la Mairie.

*Les membres de la société de chasse communale « La Fresnoise »*

**Président : J M DEPOND 06 70 08 06 58**



Avant la mise en place du confinement, nous avons malgré tout organisé **la soirée gauloise le 13 mars**. 64 personnes ont répondu présentes en respectant le protocole sanitaire en vigueur.

Une potion magique a été servie pour l'apéritif suivie d'un repas composé d'une soupe à l'oignon, d'une daube de sanglier ou d'un suprême de volaille avec salade et dessert. La soirée s'est poursuivie avec une animation de La Fresnoise des jeux, les heureux gagnants ont reçu en lots des produits du terroir.



**La Grande Soirée Automnale**  
(Dîner spectacle Magie et bal)  
prévue  
**le 7 novembre 2020**  
est reportée au  
**6 novembre 2021**.

Le comité avait programmée **14 réunions au cours de l'année** (10 réalisées et 4 annulées) et **une Assemblée générale** (27 novembre 2020).

En raison des restrictions sanitaires, les membres du comité des Fêtes **ont décidé de reporter la date de l'Assemblée générale** (début d'année 2021 selon les conditions gouvernementales).

## Le Comité des fêtes de Fresnes

L'année 2020 est une année très particulière qui n'a pas permis de réaliser les différents projets de notre association et même d'annuler certains événements.



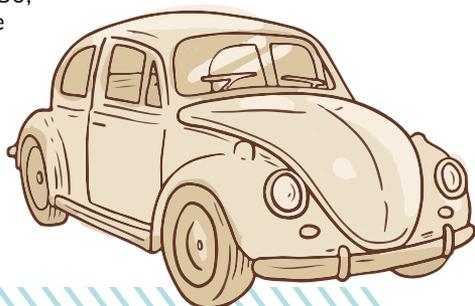
Manque M Berlu Jean-Bernard

La sortie RVC (Randonnée des vieilles calandres) s'est transformée en ballade dans la vallée de la Cisse en petit comité. 23 véhicules anciens ont été encadrés par 5 motards accompagnateurs. Une halte dégustation était programmée au bord de l'étang communal de Chouzy-sur-Cisse.



De retour à Fresnes pour 12 h 30, le groupe a pique-niqué derrière la mairie, à l'ombre des grands arbres. La tombola de Pascal a reçu un franc succès.

La journée s'est terminée par des jeux de plein air.



## FNACA intercommunal

Le Comité FNACA intercommunal Contres, Fresnes, Cour Cheverny, Chémery, Soings en Sologne qui compte **61 adhérents, a depuis mars 2020**, dans le cadre des contraintes sanitaires imposées par le Covid-19 annulé toutes ses activités habituelles. Cependant, notre drapeau a été présent à toutes les commémorations auxquelles nous étions conviés.

Pour 2021, nous respecterons les disciplines selon l'évolution de ce virus.



## 12 février 2020 : Réunion Publique de présentation du projet de l'Ecolieu, Fresnes

120 personnes étaient présentes au Foyer Communal de Fresnes pour découvrir le projet d'Ecolieu que nous avons mis en place à Fresnes. Plusieurs citoyens, intervenants et associations partenaires étaient présents pour présenter les thématiques des ateliers, stages et formations qu'ils animeront au sein de notre association (Habitat / Alimentation / Biodiversité / Bien être). Grâce à eux, la soirée a pu être dynamique et propice aux échanges en petits groupes. Un grand merci pour leur engagement et participation active ! Cette organisation nous a permis de vérifier la pertinence de nos propositions et nous a permis de réunir 229 souhaits de participations ! Une table « ouverte » au centre de la salle était aussi proposée à la libre expression et à la collecte d'attentes et de suggestions de projets à mettre en place. Parmi les plus représentées : mobilité, éducation à l'environnement, monnaie locale, ... Nous avons commencé quelques propositions d'ateliers lorsque la COVID est arrivée...

## De mars à mai 2020 : Préparation fonctionnel du lieu et sa programmation.

Afin de mener à bien notre projet d'Ecolieu et d'accueil du public sur des ateliers, des formations et de l'hébergement, nous avons lancé, accompagnés de spécialistes, le design permaculturel du lieu, en 5 espaces : Maison, Potager, Jardin, Zone de fruitiers, Forêt. Nous avons continué notre travail sur **le Potager** avec comme objectif de nourrir la famille résidente en autonomie, de compléter les repas des stagiaires accueillis et d'être un terrain d'expérimentation pour les stagiaires en formation. Nous ne sommes pas loin du but, mais il y a encore du travail !



**Le Jardin de l'Ecolieu** est un lieu de détente, et permet d'offrir un cadre agréable à la famille et aux stagiaires reçus, et permet la réalisation d'ateliers en lien avec le jardinage éco-responsable (nous y avons récemment proposé un atelier de conception et plantation de « massif durable »).

**L'espace fruitiers** : à l'heure actuelle, nous n'avons planté que de petits arbres fruitiers donnés par nos voisins ou d'autres amis de l'Ecolieu. Ils poussent lentement mais sûrement, nous devrions avoir nos premiers fruits dans 2/3 ans (pêches et prunes essentiellement). Heureusement, d'autres arbres plus anciens (pêcher, poirier, cerisier, pommier, framboisiers, myrtilliers) nous permettent de bénéficier déjà de fruits pour nous, les stagiaires, les insectes et les oiseaux....



**La forêt (ou plutôt le petit bois !)** : nous avons la chance d'avoir à plusieurs petits endroits, des espaces boisés. Pour la plupart, nous n'y allons pas et laissons la biodiversité tranquille.

Un de ces espaces sert cependant à l'implantation de 2 Kerterres, petits habitats écologiques qui permettront à terme, d'accueillir du public. L'Ecolieu a vocation à accueillir entre 10 et 15 personnes très régulièrement pour des ateliers, formations et chantiers collectifs. Aussi, depuis l'hiver 2019, nous avons débuté un travail sur **la Maison** avec une architecte spécialisée dans la rénovation écologique. Objectifs : créer une cuisine collective (pour les ateliers cuisine, et la prise de repas collectifs avec les groupes accueillis) / une salle de formation (pour les formations, mais aussi pour la réalisation de petites formes culturelles, conférences, assemblées, ...) / des hébergements (dortoir et petites chambres) avec douches et WC (toilettes sèches, et toilette eau de pluie) / des esâces de stockage / assainissement par phytoépuration).



## De juin à août 2020 : Chantiers participatifs et formations autour de l'Eco-Habitat

Après avoir validé la faisabilité de notre projet et son intégration dans le PLUI avec la commune et la communauté de communes, nous avons partagé notre projet d'eco habitat avec les stagiaires et volontaires intéressés par apprendre et partager des nouveaux process autour de l'eco habitat. Sur la période estivale, nous avons reçu alternativement plus de 100 personnes de la France entière et de notre région pour leur transmettre des compétences dans la réalisation et la réflexion autour d'alternatives aux constructions « classiques » consommatrices de beaucoup d'énergie et génératrices de pollution importante (matériaux chimiques et non dégradables, perte d'eau et matière organique, ...). 5 semaines de chantiers collectif kerterre (2 en formation avec l'association kerterre et 3 en chantier collectif mené par l'association).



Aussi, nous nous sommes intéressés à l'autoconstruction d'habitats légers (sans fondation, sans structure, et utilisant des matériaux quasi sans impact pour l'environnement : chanvre, sable, chaux, pierre) et à un mode de gestion de l'eau plus sobre, utile et moins polluant (toilette sèche, douche solaire, récupération des eaux de pluie, phytoépuration). Ces rencontres ont permis des échanges riches, des moments de partages inoubliables et l'acquisition de compétences nouvelles pour les stagiaires. A chaque fois nous avons organisé le chantier, travaillé le contenu de formation, rédigé des supports à envoyer aux participants et géré le déroulé technique et vie collective sur le lieu.

## 21 et 22 août 2020 : Premier « Festival » Solstice de l'Ecolieu



Dans le contexte de la crise sanitaire, l'organisation de ce premier temps festif était un défi ! Après avoir eu l'autorisation de la municipalité et de la préfecture, nous avons pu proposer un temps de rencontres culturelles et citoyennes aux habitants du territoire.

Afin de valoriser la récente implantation de notre Ecolieu sur la commune de Fresnes, et d'y intéresser les habitants de notre territoire, nous avons proposé une première partie de festival sur la place de la mairie (**le vendredi 21 août au soir**). 84 personnes sont venues assister au spectacle « *Il faut de tout pour faire un monde* » de la compagnie Jean et Faustin et au concert des Têtes de Piafs. Le collectif de l'Ecolieu (10 bénévoles) a tenu une buvette proposant des boissons bio et locales (bière brasseur de Cour-Cheverny, Soda de l'entreprise la Loère, Vin de viticulteurs nature de Monthou sur Cher). Merci à nos bénévoles. Merci au comité des fêtes de Fresnes pour les tables, chaises et barnum, et merci à la municipalité d'avoir accepté la mise à disposition de l'espace devant la mairie pour réaliser cette petite fête de village.

samedi 22 août (10h-19h), Ecolieu la Filerie : 192 personnes  
Ce premier festival était aussi l'occasion pour l'Ecolieu la Filerie d'ouvrir ses portes à un plus large public, de proposer une dynamique collective, et d'intéresser les habitants de notre territoire à la transition écologique, au-delà des ateliers, stages et formations déjà proposés par notre structure.



### Ainsi, le public a pu aller à la rencontre :

- de producteurs locaux et bio de leur région
- d'associations citoyennes de leur territoire
- de compagnies locales de qualité
- de la biodiversité et des insectes, à travers la conférence et la ballade entomologique données par la société d'histoire.

*Merci à tous pour cette belle journée,  
et merci à nos voisins  
pour leur bienveillance !*

## Depuis la rentrée de septembre : Ateliers dédiés à la transition écologique

Avec l'aide des membres de notre collectif, nous pouvons désormais reprendre nos propositions d'ateliers dédiés à la transition écologique et ouverts à tous (10€ l'atelier en général).

Ainsi, notre programme (disponible sur notre site internet) vous propose : des ateliers de cuisine végétarienne, bio, locale et de saison / des ateliers zéro déchet pour apprendre à faire soi-même ses produits, réduire sa consommation, et générer le moins de

déchets possible, / des ateliers autour du jardin et du potager (compost, vie du sol, produire ses graines,...) / des ateliers Ruches et Abeilles pour apprendre à s'occuper des abeilles et aider à leur prolifération / des ballades botaniques et reconnaissance de plantes sauvages / des ateliers lowtech pour apprendre à fabriquer des outils ou machine fonctionnant sans énergie fossile ou électrique / et des ateliers autour du bien-être car s'occuper de soi et des autres est aussi un des fondements de la permaculture (massage parent/enfant, réflexologie, cercle de femmes, Journal Créatif ®)

**et plus si ça marche :** en parallèle, nous travaillons sur des propositions d'interventions auprès des enfants de l'école de Fresnes autour de la nature,

du jardin et de l'alimentation. Mais aussi des actions de sensibilisations artistiques avec des compagnies locales. D'autres propositions sont en cours auprès du collège de Contres sur une partie environnementale et climat. Et puis, nous préparons nos prochains festivals (en avril et en août). Avis aux amateurs.

**L'Ecolieu est un lieu ouvert, vous pouvez venir nous y rencontrer, faire des propositions, vous y investir. C'est l'intention de ce nouveau lieu dans notre village.**

### CONTACT

✉ [ecolieu@lafilerie.org](mailto:ecolieu@lafilerie.org) 🌐 [www.lafilerie.org](http://www.lafilerie.org)  
f Ecolieu LaFilerie 📷 [lafilerie\\_ecolieu](https://www.instagram.com/lafilerie_ecolieu)



Cadets + Feminales

Le 13 septembre 2020 à Fresnes



## Les jeunes applaudissent en mémoire de Daniel et Alexis.

Le dimanche 13 Septembre, l'association les Amis d'Éole avec le concours de la municipalité, de partenaires privés et mécènes ainsi que la famille CHARTRAIN ont organisé une journée cycliste à Fresnes en souvenir de Daniel & Alexis CHARTRAIN.

4 courses étaient proposées aux cyclistes de la Région Centre Val de Loire et des départements limitrophes, la commune a accueilli 195 participants toutes catégories confondues.

**LA PREMIÈRE ÉPREUVE** était dédiée au Seniors Hommes, avec 65 coureurs au départ nous avons assisté à une course rapide. Un beau spectacle pour ce début de journée qui a vu une échappée se dessiner sur le dernier tiers de la course, composée d'une quinzaine d'unités, ces hommes allaient se jouer la victoire au sprint. Kévin HENOCCQ sera le plus rapide et remporte également le classement scratch.



**Catégorie D1 :** 🏆 **1** LIGONNIERE Vianney  
ASPTT CHATEAUROUX (36)

**Catégorie D2 :** 🏆 **1** HENOCCQ Kevin CYCLISME  
VAL DE CHER SOLOGNE (41)

**Catégorie D3 :** 🏆 **1** COUPE Cédric  
LA PEDALE PATICHONNE (45)

**Catégorie D4 :** 🏆 **1** MICHENET Olivier  
SV LOCHOISE (37)



**SECONDE ÉPREUVE** la course Minimes et Femmes. (13 & 14 ans), c'est un peloton de 46 jeunes qui prends les routes Fresnoises .

Avec une allure rapide, une échappée se dessine rapidement, Alix BRISSAIRE d'Orléans Cyclisme et Lénaïc IMBOURG VC Contres creusent rapidement l'écart. Il se dispute la victoire à deux et c'est l'orléanais qui remporte la victoire.



## CLASSEMENT



- |   |   |
|---|---|
| <b>1</b> BRISSAIRE Alix 0h 48' 15"<br>ORLEANS LOIRET CYCLISME | <b>6</b> DEMAY Violette<br>ASSOCIATION MEROISE CYCLISME F |
| <b>2</b> IMBOURG Lénaïc<br>VC CONTROIS                        | <b>7</b> MABILLE Alex<br>CYCLISME VAL DE CHER             |
| <b>3</b> BEGUIN Luca<br>SV LOCHOISE                           | <b>8</b> FONTAINE Corentin<br>ASPTT CHATEAUROUX           |
| <b>4</b> LEBEAU Pierre<br>ORLEANS LOIRET CYCLISME             | <b>9</b> LIGONNIERE Leny<br>ASPTT CHATEAUROUX             |
| <b>5</b> LIBOREAU Manon<br>AAJ BLOIS CYCLISME F               | <b>10</b> 18 CHAUSSE Valentin<br>AC BAS-BERRY             |

## QUATRIÈME ET DERNIÈRE ÉPREUVE DE LA JOURNÉE, Le Championnat Centre Val de Loire Dames.

C'est un peloton d'une trentaine de femmes qui partent à la conquête de la couronne régionale.

A noter la présence de deux féminines de l'équipe de France sur piste. Flavie BOULAIS multiple championne de France sur piste porte les premières attaques.

Rapidement relayées par les concurrentes d'Île de France une échappée peine à se dessiner. C'est un peloton groupé qui se présente dans les derniers kilomètres et un sprint lancé de loin où la blaisoise Lucie LIBOREAU (AAJ Blois) sort victorieuse.



## CLASSEMENT



- |   |  |
|---|--|
| <b>1</b> LIBOREAU Lucie 1h 54'00<br>AAJ BLOIS CYCLISME J2 | <b>6</b> GUEDON Mélanie<br>CM AUBERVILLIERS            |
| <b>2</b> TERRASSON Mathilde<br>CROSSROADS RACING          | <b>7</b> BEAUBRUN Lisa<br>VT TRANZAULT                 |
| <b>3</b> BOULAIS Flavie<br>LA ROCHE/YON VENDEE CYCLISME   | <b>8</b> SARRON Maylis<br>UC GIEN SPORT                |
| <b>4</b> GEGU Justine<br>NION CYCLISTE SUD                | <b>9</b> COLARD Marion<br>SPRINTEUR CLUB FEMININ       |
| <b>5</b> BERNARD Floraine<br>US LA CHATRE                 | <b>10</b> HOEBANCKX Daphnée<br>ORLEANS LOIRET CYCLISME |

## TROISIÈME ÉPREUVE, celle dédiée aux cadets (15 & 16 ans)

Un peloton de 62 Cadets d'élanent. C'est une allure rapide avec de nombreuses attaques. Avec retrouvons le blaisois Ginet, l'issoudunois HERVOUET au avant-poste. Avec une moyenne de course de 38km/H la victoire va se jouer de nouveau au sprint avec une vingtaine d'unités.

C'est le loiretain Léo PROBST venant de Saint Benoit Sur Loire qui l'emporte.

## CLASSEMENT

- |   |   |
|---|---|
| <b>1</b> PROBST Léo 1h 35' 34"<br>RLB ST BENOIT SUR LOIRE       |  |
| <b>2</b> DU MOUZA Quentin 00' 00"<br>US ST PIERRE DES CORPS     |   |
| <b>3</b> CHARLUET Enzo<br>VC BLANCOIS                           |   |
| <b>4</b> BEGUIN Hugo<br>SV LOCHOISE                             |   |
| <b>5</b> PASQUIER Théo<br>UC VENDOMOISE                         |   |
| <b>6</b> BENOIST Aurélien<br>GUIDON CHALETTOIS                  |   |
| <b>7</b> GAILLARD Florian<br>US ARGENTONNAISE                   |   |
| <b>8</b> BESNARD Colin<br>GUIDON CHALETTOIS                     |   |
| <b>9</b> LIBERT Adonis<br>ORLEANS LOIRET CYCLISME               |   |
| <b>10</b> 18 DUCOURNAU Gabin<br>CYCLISME VAL DE CHER<br>SOLOGNE |   |



## AIDE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

### Origine et aire de répartition

Originaire d'Asie, ce frelon a été signalé en France en 2005 dans le Lot-et-Garonne. Depuis, cette espèce de frelon n'a cessé de progresser en France, mais aussi en Europe.

Le frelon à pattes jaunes, communément appelé frelon asiatique, a été observé pour la première fois dans le Loir-et-Cher en 2011.

### Impact sur l'Homme

Un frelon seul est peu virulent, mais il faut être très vigilant à proximité d'un nid.

Le frelon asiatique n'est pas plus agressif que notre frelon européen, mais comme pour tous les Hyménoptères (guêpes, abeilles, ...), la piqûre est très douloureuse et peut entraîner une réaction allergique.

Dans le cas d'une réaction prononcée, il faut consulter d'urgence un médecin.

### Impact sur l'apiculture

Le frelon à pattes jaunes est très problématique dans le monde apicole. En effet, c'est un prédateur d'insectes et parmi ses proies, se trouvent les abeilles.

Ces prélèvements entraînent souvent la disparition des colonies dans un rucher.

### Le piégeage

Les piégeages de printemps et d'automne sont néfastes pour la biodiversité. En effet, il n'existe aucun piège sélectif pour la capture du frelon asiatique. Ainsi, ces pièges occasionnent la capture d'une très grande quantité d'insectes utiles pour la nature (syrphes, papillons, mouches, abeilles, coléoptères...).

C'est pour ceci que seul le piégeage pratiqué par les apiculteurs autour des ruchers peut s'avérer bénéfique.

**Ne piègez pas dans votre jardin !**



Nid fermé avec une ou plusieurs entrées latérales

Ce nid est **ACTIF** uniquement le jour



Je suis le frelon asiatique



Nid ouvert vers le bas

Ce nid est **ACTIF** uniquement le jour et la nuit



Je suis le frelon européen

## CONDUITE À SUIVRE !

- 1 Prévenir** la mairie ou la communauté de communes.
- 2 Vérifier** la suspicion. L'identification du frelon ou du nid doit être assurée par une personne compétente : technicien à partir de photos, agent de la commune formé à la reconnaissance du frelon.
- 3** Si la présence est **confirmée**, la mairie informe la FREDON Centre Val de Loire via le formulaire de signalement disponible sur son site internet. L'objectif est d'établir une cartographie régionale permettant de suivre son aire de répartition.
- 4** Il est **fortement conseillé de faire détruire** les nids habités (actifs) par un **applicateur hygiéniste**. La FREDON Centre Val de Loire met à votre disposition une **liste** des désinsectiseurs du Loir-et-Cher s'engageant à respecter une charte de bonnes pratiques. Cette liste est accessible sur son site internet. Cette charte a pour objectif, de lier l'efficacité de la destruction de manière à détruire totalement la colonie, avec un meilleur respect environnemental.
- 5 Vérifier** que l'applicateur hygiéniste revienne **décrocher le nid** dans les jours qui suivent la destruction.

### Lieux

Les nids de frelon asiatique se trouvent dans divers lieux et peuvent prendre différentes formes: sphériques (dans des abris) ou en forme de goutte d'eau .

La Communauté de communes agit pour lutter contre les frelons asiatiques. Les habitants peuvent bénéficier d'une prise en charge de la destruction d'un nid de frelons asiatiques dans la limite d'un nid par foyer et par an et sur justificatif d'une facture acquittée pour un plafond maximum de 120 €.

**POUR EN SAVOIR PLUS,  
CONTACTEZ NOS SERVICES 02 54 79 15 50**

# RANDONNÉES VALLÉE LOIRE SUD RVLS

Après cette exceptionnelle et longue interruption de près de 6 mois, nous étions impatients de reprendre nos activités marche dès le 3 septembre dernier.

Tous les jeudis pour la randonnée pédestre sur des parcours de 9 à 13 km, les mercredis ou samedis (en alternance) pour la marche nordique selon un calendrier établi chaque trimestre.

**2 sorties sont possible avant d'adhérer.**

Les parcours choisis par nos animateurs sont très diversifiés et les lieux de départs toujours différents. A la belle saison, une fois par mois, les sorties ont lieu sur la journée sur des distances plus longues.

D'autre part, notre équipe de baliseurs assurent l'entretien du balisage des sentiers des 15 communes adhérentes (Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chaumont-sur-Loire, Chailles, Chitenay, Cormeray, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Les Montils, Monthou-sur-Bièvre, Ouchamps, Rilly-sur-Loire, Sambin et Seur).

**Chaque circuit fait l'objet d'une fiche téléchargeable sur notre site et d'une version papier.**



Nous organisons également des randonnées ouvertes à tous inscrites au calendrier du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (téléchargeable sur notre site)

## AGENDA

### 2021

**Dimanche 28 mars** à Seur

**Dimanche 17 juillet**

à Candé sur Beuvron - randonnée dînatoire semi-nocturne

*En raison de la pandémie de COVID et afin de limiter toute propagation du virus, nous mettons tout en œuvre pour appliquer les contraintes édictées par notre fédération, la FFRandonnée.*

### CONTACT

10, Route de Blois - 41120 CANDÉ/BREUVRON

✉ rvls.41@laposte.net

## Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

**En 2020, le SEBB a réalisé de nombreuses actions contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux des rivières du bassin versant du Beuvron :**

- Afin de rendre aux rivières une forme plus naturelle qui améliore les capacités d'autoépuration, des travaux ont été réalisés sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault, le Cosson à La Ferté-Saint-Aubin, le Surget à Cerdon, la Tharonne à Chaumont-sur-Tharonne,
- Des travaux de reconnexion de bras morts pour favoriser les frayères ont été faits sur le Beuvron à Mont-Près-Chambord et à Candé-sur-Beuvron, sur le Cosson à la Ferté-Saint-Aubin et à Huisseau-sur-Cosson,
- Le franchissement des poissons a été amélioré sur la Gravotte et le Beuvron à Cerdon, sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault.
- Le ruisseau de Vouzon à Vouzon a été débusé sur une longueur de 101 mètres.

Les agents du syndicat sont également intervenus tout au long de l'année pour enlever les arbres tombés dans les rivières avec l'accord et la participation financière des propriétaires riverains et ils ont participé à la lutte contre les espèces envahissantes (Grenouille taureau et Jussie).

Le SEBB a également mis en place en 2019 un dispositif de mesure du niveau d'eau des cours d'eau afin de créer une alerte des crues. Les seuils d'alerte sont désormais paramétrés et les mesures de niveaux d'eau sont disponibles sur le site internet du SEBB, page « système d'alerte des crues ». Ce site, devenu obsolète, devrait être refait en 2021.

**Petit rappel sur l'entretien des cours d'eau :** la végétation des bords de cours d'eau est très importante. Elle assure un maintien des berges, une filtration de certains polluants, crée un

ombrage pour les cours d'eau, les racines sont un habitat pour les poissons...C'est pourquoi il est important de bien l'entretenir. C'est une obligation de chaque propriétaire riverain. Le bon entretien des parcelles en bord de cours d'eau contribue aussi à limiter l'impact des crues. La DDT du Loir-et-Cher a édité un guide de bon entretien des cours d'eau, accessible en ligne sur le site [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) rubrique politiques publiques / Environnement / Eau et milieux aquatiques /cours d'eau. Vous pouvez aussi le demander au SEBB qui vous le transmettra par mail ou par courrier. Le technicien de rivières est également à votre disposition pour vous donner tous les conseils sur l'entretien des berges.

Pour en savoir plus !

[www.bassin-du-beuvron.com](http://www.bassin-du-beuvron.com)  
ou contactez  
Mme Charpentier  
au 02 54 46 49 67  
ou [charpentier.sebb@orange.fr](mailto:charpentier.sebb@orange.fr)

# AGRICULTURE 41

**En 2018**, l'agriculture occupe 285 500 hectares soit 45 % du territoire de Loir-et-Cher. Près de 80 % de la surface agricole est concentrée au nord de la Loire.

**Entre 2010 et 2018**, l'agriculture a perdu 9 500 hectares de terres agricoles, un niveau proche de la décennie précédente mais qui marque un ralentissement par rapport aux périodes antérieures. Pour rappel, la surface agricole a diminué de 100 000 hectares entre 1950 et 2010 essentiellement sur les territoires sud du département, dont la Sologne.

**Sur cette dernière période (2010-2018)**, la diminution des terres agricoles concerne toujours majoritairement les territoires sud du département : 6 800 hectares soit 72 % de la perte de terres.

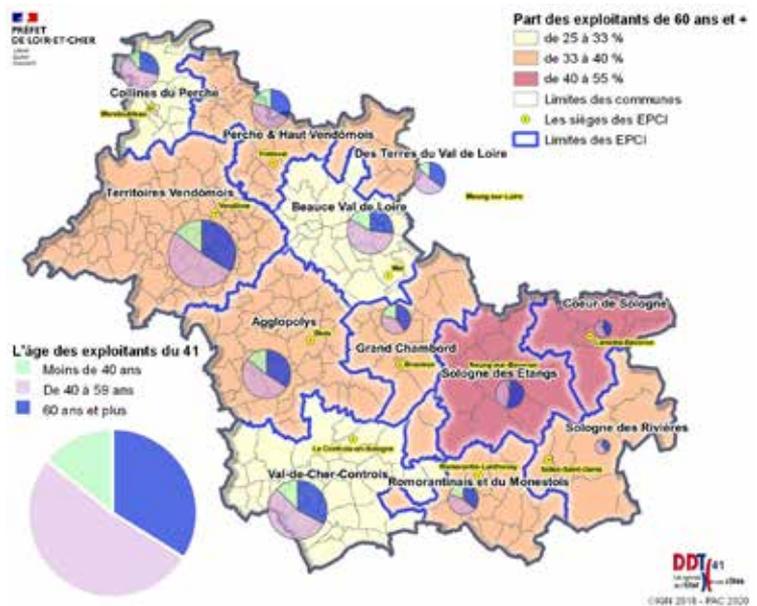
Si l'urbanisation des sols est en cause (habitat et zones d'activités), ce phénomène ne représente que 16 % de la diminution d'espaces agricoles. Ainsi, 84 % de l'abandon des terres agricoles se fait au profit d'espaces naturels qui bénéficient pour partie à la chasse.

En cause également, le vieillissement important des exploitants agricoles : 1 exploitant agricole sur 3 en Loir-et-Cher a plus de 60 ans. Mais comme en témoigne la carte de répartition des exploitants agricoles par classe d'âge, le phénomène est plus marqué au sud de la Loire et en particulier en Sologne.

Le maintien de l'agriculture sur le territoire constitue un enjeu essentiel pour l'aménagement et l'économie du territoire, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. A titre d'exemple en Loir-et-Cher, 30% des espaces Natura 2000 sont situés en zones agricoles. L'agriculture participe aussi à l'identité du territoire en terme de paysage.

Sur le plan national, le plan biodiversité de 2018 fixe un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2040. Afin de tendre vers cet objectif, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ou SRADDET, vise la division par deux de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2025 et insiste sur le recyclage des friches.

La DDT s'attache à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et contribue à accompagner la transmission des exploitations. Elle veille au respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles dans les documents d'urbanisme et via la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers). Elle participe également à améliorer la connaissance de ces espaces en développant par exemple une méthode fiable pour le recensement des friches agricoles (terres à l'abandon depuis 5 ans ou plus).



Sources :

PAC (RPG) et SITADEL base des permis de construire.

# LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

**Attention :**  
EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
**contravention**  
DE 450 €  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13  
du nouveau code pénal)

## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses  
de la qualité de l'air existent :



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages  
peuvent être mélangés avec  
vos restes de repas et  
épluchures de légumes...  
pour se transformer en  
amendement de qualité  
pour vos plantes.

De nombreuses collectivités  
mettent à votre disposition  
des **composteurs**,  
renseignez-vous !



### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages  
broyés constituent  
un excellent paillis pour  
le jardin et le potager.  
Le paillage conserve l'humidité  
des sols et évite la pousse  
des mauvaises herbes.

Autre astuce  
**la tonte mulching**,  
elle permet de laisser  
l'herbe finement  
coupée sur place.



### LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y  
déposer vos déchets verts  
ils y seront valorisés.

**250**  
**déchèteries**  
couvrent la région Centre  
soit  
**99,5 % de**  
**la population.**

(source enquête collecte ADEME 2011)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**50 KG**  
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS  
ÉMETTENT AUTANT  
DE PARTICULES QUE  
**9 800 KM**  
PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL  
RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,  
**37 900 KM**  
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE  
**42 000 DÉCÈS**  
PRÉMATURÉS PAR AN  
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION  
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX  
**PARTICULES**  
**FINES PM 2,5**  
PRODUITES PAR  
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme  
« un air pur pour l'Europe »)

## BRUITS DE VOISINAGE

pour information...

(Arrêté préfectoral n° 41-2017-07-12-006 du 12 juillet 2017)  
« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés  
par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils  
susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en  
raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à  
gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses,  
raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être  
effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »

## EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :



**Préfecture région Centre**  
Réglementation

[www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)



**ADEME Centre**  
Prévention et gestion des déchets

[www.centre.ademe.fr](http://www.centre.ademe.fr)



**ARS Effets sur la santé**

[www.ars.centre.sante.fr](http://www.ars.centre.sante.fr)



**Région Centre**  
[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)



**Lig'Air** Surveillance de la qualité de l'air  
en région Centre [www.ligair.fr](http://www.ligair.fr)

# Les brèves de la Communauté de Commune Val de Cher Controis



VAL DE CHER  
CONTROIS  
Territoire de progrès

## ELUS COMMUNAUTAIRES VAL DE CHER CONTROIS

### PRÉSIDENT VICE-PRÉSIDENTS



Jean-Luc BROULT  
Le Controis-en-Sologne



Jacques POULETTI  
Financiers et  
Prospective, Saint-  
Georges-sur-Cher



Sarah COCHETON  
Rocarenne  
Salles-sur-Cher



Jean-François HARLIER  
Développement durable  
Montfort-sur-Cher



Martine DESOBRY  
Région  
Logement social  
Le Controis-en-Sologne



Christian SAUTER  
Culture et vie associative  
Châteauneuf



Christine OLLIVIER  
Services à la population  
Fontevy



Jean-LOUIS  
Aire de  
du voyage OPA  
Fouillis



Corine RICOURT  
Appui technique  
et développement numérique  
Le Controis-en-Sologne



Jean-Jacques ROBERT  
Millésimés  
Noyers-sur-Cher



Corine ROUSSEAU  
Appui technique  
national Développement des  
énergies renouvelables  
Neuvers



Dominique BROULT  
Cœur de France via  
Montford Val de Cher

### DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES



Philippe ASSENEST  
Angé



Jean-PAUL  
Châtillon-sur-Cher



Laurent MULLER  
Châtillon-sur-Cher



Anne-Marie BUISSON  
Chémery



Philippe RUFFAS  
Châtigny-en-Foreau



Thierry DOSSELLE  
Chéroy



Eric MARTELLET  
Le Controis-en-Sologne



Amélie LAROCHE-BOULLAIN  
Le Controis-en-Sologne



Bernard NEUN  
Le Controis-en-Sologne



Gérard LEDOY  
Le Controis-en-Sologne



Hervé BIRON  
Le Controis-en-Sologne



Jean-Benoît ROBESSEAU  
Coudres



Jean-François BRAILS  
Coudry



Olivier BÉCAULT  
Faverolles-sur-Cher



Philippe DORSET  
Frasnes



Francis BALLIER  
Gy-en-Sologne



François GAULTIER  
Lafarge-sur-Corone



Annie COUINEAU  
Mauviel-sur-Cher



Ghislain MÉHIERS  
Méhiers



Pierre LAVIGNAT  
Montford Val de Cher



Dominique ESNARD  
Montford Val de Cher



Isabelle MOREAU  
Montford Val de Cher



Philippe SARTORI  
Noyers-sur-Cher



Sylvie BOUHIÉ  
Noyers-sur-Cher



Florence DALMAT  
Olivy



Bénédicte JOUAN  
Rougou



Eric CHABOT  
Saint-Aignan



Claude SAULIER  
Saint-Aignan



Zina SOSNE DE SA  
Saint-Aignan



Jacqueline ROBIN  
Saint-Georges-sur-Cher



Dominique ALLIANT  
Saint-Georges-sur-Cher



Michaël LENOIR  
Saint-Julien-de-Chédon



Menaï MORIZON  
Saint-Romains-sur-Cher



Jean-Pierre CHALES  
Savoy



Françoise DE LA  
Savoy



Guillemine CLÈRE  
Salles-sur-Cher



Guy COLLIN  
Salles-sur-Cher



Mélanie GUITTIER  
Salles-sur-Cher



Vincent LEMAIRE  
Salles-sur-Cher



Bernard BRETTE  
Sologne-en-Sologne



Anne-Margot LALANDE  
Sologne-en-Sologne



Damien CHAUVAUD  
Tizéac



Estérel LOPEZ  
Vallières les Grandes



## PLUI

### L'avancement du PLUI périmètre Ex Val de Cher Controis

Depuis 2015, le territoire de l'ex-Val de Cher Controis travaille sur un nouveau document d'urbanisme : le PLUI. Il concerne les communes d'Angé, Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher, Chémery, Choussy, Contres, Couddes, Couffy, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Oisly, Ouchamps, Pouillé, Rougeou, Saint-Aignan, Saint-Romain-sur-Cher, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Thenay et Thésée. Toute demande d'autorisation d'urbanisme comme les permis de construire devra suivre les dispositions prévues dans le PLUI.

Les différentes pièces qui composent le PLUI sont consultables ci-dessous. Le conseil communautaire a arrêté le projet le 24 février 2020 qui, après une période de consultation auprès des Personnes Publiques Associées et du Préfet, est soumis à enquête publique.

### ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE du 7 janvier au 15 février 2021

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Territoire de l'ex-Val de Cher Controis : Angé, Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher, Choussy, Chémery, Couddes, Couffy, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Le Controis-en-Sologne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Oisly, Ouchamps, Pouillé, Rougeou, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Saint-Aignan, Saint-Romain-sur-Cher et Thésée.

et à l'abrogation des cartes communales de Châteauvieux, Choussy, Couddes, Feings, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Oisly, Pouillé, Rougeou, Sassay, Saint-Julien de Chédon, Saint-Romain-sur-Cher, Soings-en-Sologne et Vallières-les-Grandes. Par arrêté de la Vice-Présidente de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, du 8 décembre 2020, une enquête publique unique sera ouverte à la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Thésée, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis du jeudi 7 janvier 2021, 9h00 au lundi 15 février 2021, 12h00.

Commission d'enquête : par décisions du 8 septembre 2020 et du 6 octobre 2020 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans portant nomination d'une commission d'enquête, M Yves CORBEL, a été désigné en tant que Président et M Bernard MENUJER et M Pascal HAVARD en tant que membres titulaires. Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher et Thésée. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les pièces du dossier seront aussi disponibles via le site internet de la Communauté de Communes Val de Cher Controis ([www.val2c.fr](http://www.val2c.fr)). Observations, propositions ou contre-propositions : Un registre d'enquête dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/plui-exv2c>) ainsi qu'un registre d'enquête papier dans les Mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Thésée ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, seront mis à disposition du public, afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet. Ces observations pourront également être adressées l'attention de M le Président de la commission d'enquête pour l'enquête publique unique (PLUI et abrogation cartes communales) :

- par écrit à Communauté de Communes Val de Cher Controis 15A rue des entrepreneurs 41700 Le Controis-en-Sologne
- par mail à [plui-exv2c@registredemat.fr](mailto:plui-exv2c@registredemat.fr) (adresse électronique dédiée ouverte du jeudi 7 janvier 2021, 9h au lundi 15 février 2021, 12h)

#### Lieux, dates et horaires des permanences des membres de la Commission d'enquête

##### Communauté de Communes

###### Val de Cher Controis

15 A rue des entrepreneurs

41700 Le Controis en Sologne

jeudi 7 janvier 2021 ..... 9h-12h

mercredi 13 janvier 2021 ..... 14h-17h

mercredi 20 janvier 2021 ..... 9h-12h

mardi 2 février 2021 ..... 9h-12h

lundi 15 février 2021 ..... 9h-12h

###### Mairie de Chémery

59 rue Nationale - 41700 Chémery

mardi 12 janvier 2021 ..... 9h-12h

samedi 23 janvier 2021 ..... 9h-12h

samedi 30 janvier 2021 ..... 9h-12h

###### Mairie de Gy-en-Sologne

3, rue de la Croix-Saint-André - 41230 Gy-en-Sologne

samedi 9 janvier 2021 ..... 9h-12h

vendredi 29 janvier 2021 ..... 9h-12h

samedi 13 février 2021 ..... 9h-12h

###### Mairie de Saint-Aignan

1, rue Victor Hugo - 41110 Saint-Aignan

jeudi 7 janvier 2021 ..... 14h-17h

mardi 12 janvier 2021 ..... 14h-17h

mercredi 20 janvier 2021 ..... 14h-17h

lundi 25 janvier 2021 ..... 14h-17h

mardi 9 février 2021 ..... 14h-17h

###### Mairie de Selles-sur-Cher

1, place Charles de Gaulle - 41130 Selles-sur-Cher

vendredi 8 janvier 2021 ..... 9h-12h

jeudi 21 janvier 2021 ..... 9h-12h

vendredi 29 janvier 2021 ..... 14h-17h

jeudi 4 février 2021 ..... 9h-12h

mercredi 10 février 2021 ..... 9h-12h

###### Mairie de Thésée

Parc du Vaulx-Saint-Georges - 41140 Thésée

vendredi 8 janvier 2021 ..... 14h-17h

vendredi 22 janvier 2021 ..... 14h-17h

jeudi 28 janvier 2021 ..... 14h-17h

*Les gestes barrières sont obligatoires dans les sièges d'enquête publique et du gel hydroalcoolique sera disponible avant la consultation du dossier. Le port du masque est obligatoire durant la totalité des entretiens avec les membres de la commission d'enquête. Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et aux mairies Angé, Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher, Choussy, Chémery, Couddes, Couffy, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Le Controis-en-Sologne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Oisly, Pouillé, Rougeou, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Saint-Aignan, Saint-Julien de Chédon, Saint-Romain-sur-Cher, Thésée et Vallières-les-Grandes ; où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Val de Cher Controis ([www.val2c.fr](http://www.val2c.fr)). A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire pourra approuver le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Val de Cher Controis, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.*



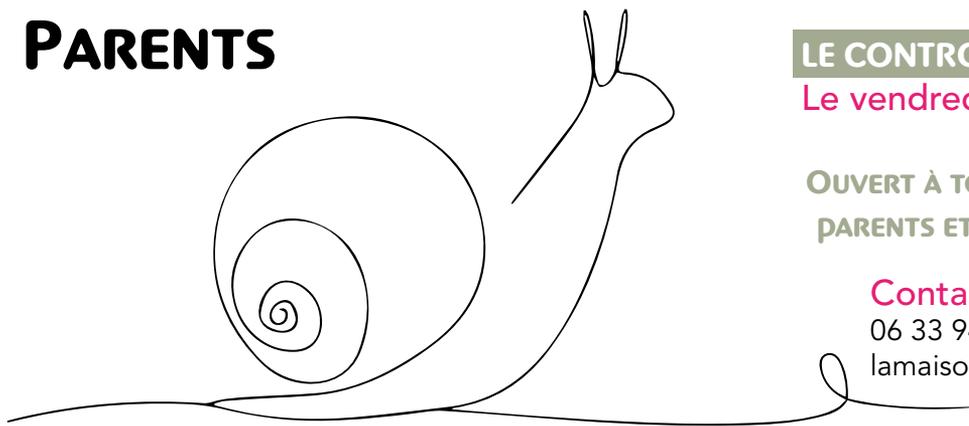
UN LIEU POUR VOUS RESSOURCER

UN LIEU POUR VOUS ACCUEILLIR

UN LIEU POUR VOUS ÉPANOUIR

# LA MAISONNETTE

LIEU d'ACCUEIL  
ENFANTS  
PARENTS



SELLES-SUR-CHER

Le mercredi de 9h à 11h

SAINT-AIGNAN

Le mercredi de 15h à 17h

MONTRICHARD VAL DE CHER

Le vendredi de 9h à 11h

LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Le vendredi de 15h à 17h

OUVERT À TOUS, SANS INSCRIPTION,  
PARENTS ET ENFANTS DE 0 À 4 ANS

Contact

06 33 94 54 48

lamaisonnette@val2c.fr

## Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



A la suite du renouvellement municipal de mars et juin derniers, l'élection d'un nouveau Président, d'un nouvel exécutif et d'un bureau pour le Pays s'est tenue en septembre à Sassay. A cette occasion, le comité syndical constitué des représentants des 53 communes de son territoire m'a porté à sa tête. J'en suis honoré et tenterai de m'en montrer digne pour les 6 ans à venir. Je ne pourrais pas ici oublier de remercier et de féliciter mon prédécesseur, Claude CHANAL, qui me laisse une maison bien tenue avec de solides fondations.

En ce qui concerne ses missions de base, notre Pays est signataire d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) avec la Région Centre - Val de Loire depuis octobre 2017. C'est au total une enveloppe de 11,7 millions d'euros qui a été allouée par la Région jusqu'en 2023. Au stade du bilan à mi-parcours du CRST, l'engagement des crédits régionaux est déjà d'un très bon niveau puisque 54% des crédits sont consommés soit plus de 6M d'€. Le soutien à l'aménagement de zones d'activités économiques sur le secteur de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis (CCV2C), l'aide à la création de locaux d'activité économique pour la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM), le soutien aux projets d'aménagements d'espaces publics (Centre-ville de Montrichard-Val de Cher, Placette de Saint-Aignan, centre bourg de Pruniers en Sologne, placette de Mennetou-sur-Cher...) ou encore le renfort au maintien des services à la population (cabinet médical secondaire de Meusnes, l'Auberge de Meusnes, salle multi-activités de Fresnes...) sont autant de projets qui concourent à renforcer l'attractivité de notre territoire du Sud Loir-et-Cher.

Mais, le projet structurant le plus attendu pour le territoire qui va concerner l'ensemble du linéaire de la vallée du Cher sera la réalisation d'un premier tronçon de la véloroute « Cœur de France à vélo ». Le pays a porté pendant 4 ans, l'étude de faisabilité et la définition du tracé de cette véloroute offrant une itinérance cyclable depuis Tours jusqu'à Montluçon. Une enveloppe de 1,5 Millions d'euros est réservée sur le contrat régional pour les deux communautés de communes maîtres d'ouvrages de l'opération (CCV2C et CCRM). Maintenant que les tracés sont arrêtés, qu'un maître d'œuvre a été retenu et que les dernières études préalables sont attendues pour le printemps, les premiers travaux devraient démarrer d'ici l'automne 2021.

Le Pays participe dans le même temps à la mise en tourisme autour de cette future « destination vélo » aux côtés des offices de tourisme concernés (SUD Val de Loire et Sologne-Côté sud) afin que les cyclistes trouvent facilement tous les services (hébergement, restauration, réparation...) tout au long du parcours dès 2022 ! En ce qui concerne l'activité de notre label Pays d'Art et d'Histoire, l'année 2020 fut peu propice à l'organisation de manifestations car très affectée par les conditions sanitaires. Le programme visait plus spécifiquement le XIX<sup>e</sup> siècle et la pratique sportive. Les églises de Contres et de Gièvres, ainsi que l'ancienne porcelainerie de Châtres-sur-Cher, ont été l'occasion d'évoquer le renouveau de la construction religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle et le passé industriel du Pays.

Malheureusement, toutes les sorties scolaires ont été suspendues à partir du 16 mars 2020 ; les visites de groupe déjà réservées ont été annulées ; la saison de manifestations à l'intention du public individuel a dû être déplacée, dans un premier temps, avant d'être écourtée. Cependant, le public a été au rendez-vous sur les dates maintenues. Plusieurs visites ont même affiché complet. Par ailleurs, l'outil de réservation en ligne, mis en place cette année, a été totalement adopté par les visiteurs.

Si les conditions sanitaires le permettent, la saison 2021, en cours de préparation, devrait débiter au mois de mai. Célébrant un retour à la vie normale, elle se présentera comme une flânerie dans le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais. Le visiteur pourra se laisser porter, au gré de ses envies, à découvrir plusieurs villages de la vallée du Cher et de la Sologne.

Enfin, le Pays gère depuis trois ans une enveloppe de 1 Million d'euros de fonds européens LEADER. 73 % de cette somme sont déjà consommés pour soutenir des initiatives de collectivités, d'associations ou privés. LEADER a ainsi permis de soutenir des projets tels que la création du Musée du Blues à Châtres-sur-Cher, les animations du Pays d'art et d'Histoire, le sentier d'interprétation à Saint-Georges-sur-Cher et Chissay-en-Touraine ou encore le développement et les représentations de la Compagnie du Hasard.

L'année 2021 sera mise à profit pour la préparation de la prochaine candidature LEADER 2021-2027 que notre Pays compte présenter.

Pour terminer, en mon nom, en celui de Julien, Valérie et Séverine, les agents du Pays, mais aussi en celui de tous les élus membres du bureau, je tiens à vous souhaiter une année 2021 plus sereine, apaisée et... démasquée.

**Christophe THORIN,**  
Président du Pays de la Vallée  
du Cher et du Romorantinais





# ÉCO du TRI

## EDITO

“ L'épidémie Covid-19 et ses conséquences sanitaires nous ont fait vivre une période inédite. Je tiens à rendre hommage au travail réalisé par l'ensemble des équipes du SMIEEOM et de ses prestataires, qui ont assuré le fonctionnement des services du syndicat dans des conditions particulièrement complexes.

L'année 2020 témoigne de la poursuite de nos engagements vers une gestion des déchets au plus proche de l'environnement : enfouissement des colonnes de tri,

modernisation du centre de transfert de Choussy, optimisation de la valorisation des déchets.

2021 verra nos projets tournés vers la gestion des bio-déchets et l'optimisation de la collecte des emballages recyclables.

Je vous souhaite une belle et heureuse année 2021. ”

Eric Martellière  
Président du SMIEEOM Val de Cher



## TRIER SES DÉCHETS DE FÊTES

Pour être recyclé, un déchet doit d'abord être trié.

Le contenu des poubelles grises étant directement incinéré, **trier au préalable** :

- ➔ les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en métal et en carton dans les colonnes jaunes,
- ➔ les bouteilles et bocaux en verre dans les colonnes vertes,
- ➔ le papier dans les colonnes bleues

En période de fêtes, d'autres déchets sont eux aussi recyclables :



### COLONNE JAUNE

- ➔ Petits cartons d'emballage de jouets, de boîtes de parfum, de coffrets cadeaux, de boîtes de chocolats, après avoir retiré les fenêtres et autres éléments en plastique
- ➔ Rouleaux de papier cadeau, papier essuie-tout
- ➔ Aérosols (neige artificielle, décorations du sapin...)
- ➔ Boîtes de conserves en métal
- ➔ Barquettes et plateaux en aluminium



### COLONNE BLEUE

- ➔ Papier cadeau non-plastifié
- ➔ Notices de montage ou d'utilisation
- ➔ Cartes de vœux en papier
- ➔ Magazines de jouets
- ➔ Prospectus de fêtes



### POUBELLE GRISE

- ➔ Papier cadeau plastifié, rubans
- ➔ Liens et attaches des jouets
- ➔ Sachets et fenêtres en plastique des emballages des cadeaux
- ➔ Polystyrène
- ➔ Emballages et barquettes plastiques des aliments (saumon, charcuterie, etc.)
- ➔ Papier d'enrobage des chocolats et confiseries
- ➔ Guirlandes non électriques, décorations de Noël, cotillons
- ➔ Vaisselle ordinaire cassée
- ➔ Vaisselle en plastique
- ➔ Plateau couleur or ou argent
- ➔ Nappes et serviettes en papier
- ➔ Coques, coquilles, et restes de fruits de mer



### COLONNE VERTE

- ➔ Bouteilles de vin, de pétillant ou de champagne
- ➔ Bouteilles de jus de fruit
- ➔ Bocaux de conserve



### DECHETERIE

- ➔ Sapins en plastique
- ➔ Sapins naturels
- ➔ Gros cartons bruns
- ➔ Guirlandes électriques
- ➔ Piles usagées
- ➔ Cagettes en bois (bourriches d'huitres)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Des sacs de pré-tri et des étiquettes stop-pub sont à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Demandez-les !



## RÉDUIRE SES EMBALLAGES : UN JEU D'ENFANT !

### Comment limiter ses déchets d'emballage ?

Les emballages assurent des fonctions essentielles de protection en matière d'hygiène, de conservation, de transport, etc. Toutefois, le suremballage existe, souvent pour des raisons commerciales. La majorité d'entre eux est recyclable, mais d'autres non, comme les pots, barquettes ou films plastiques qui doivent donc être jetés dans le bac d'ordures ménagères, pour être ensuite incinérés.

### Quelques astuces pour réduire la part des emballages dans notre production de déchets au quotidien :

- **Opter pour la simplicité** : un savon avec un emballage papier plutôt qu'un gel douche dans une coque plastique, des recharges de produits (savon, lessive, détergents, etc.) à verser dans un flacon distributeur.
- Privilégier l'**emballage recyclable**, identifiable par le logo triman.
- **Préférer le carton au plastique**, car moins nocif pour l'environnement et aisément recyclable.
- **Préférer le plastique recyclé**, qui économise des ressources non renouvelables et se recycle.
- Acheter **en vrac ou à la coupe**, et utiliser des **sacs en tissu réutilisables** ou ses **propres contenants**.
- **Privilégier les conditionnements familiaux**.
- **Réutiliser les emballages**.
- Consommer des **produits rechargeables ou réutilisables**.
- Opter pour une **boîte à goûter réutilisable**.



### BREAKING NEWS

En 2021 les consignes évoluent, et nous pourrons encore plus recycler tout en nous simplifiant la vie, restez à l'écoute nous vous en reparlerons bientôt !

## ENFOUSSEMENT DES COLONNES DE TRI

En 2020, le SMIEEOM a cofinancé l'installation de 3 points de collecte enterrés pour les déchets recyclables à Faverolles, Saint-Aignan et Thenay.

**Coût de l'investissement pour le syndicat : 102 966 €, soit 73% du coût total de ces installations**, les communes supportant le financement des travaux de terrassement.



### Pourquoi ces enfouissements ?

La modernisation de la collecte des recyclables par apport volontaire, développée par le SMIEEOM Val de Cher depuis 2013, permet d'améliorer l'hygiène et de limiter l'incivisme aux abords de lieux de collecte. Il s'agit aussi d'assurer une meilleure sécurité des citoyens, une plus grande facilité d'accès aux colonnes, pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ainsi que les enfants, et une véritable intégration dans le paysage local.

## DÉPÔTS SAUVAGES : STOP !

Si la loi interdit et réprime le dépôt des ordures hors des lieux de collecte, **les actes d'incivisme continuent à se multiplier sur notre territoire de façon récurrente**. Ces déchets deviennent source de pollution et de dégradation des paysages, ils représentent aussi une menace quant à l'hygiène, au risque d'incendie, de blessure ou d'intoxication. **Les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont interdits et sont passibles de poursuites et d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500 €, voire 3000 € en cas de récidive.**

Trop souvent, on découvre des déchets devant le portail des déchèteries, au pied des colonnes de tri, sur les bordures de route ou dans la forêt.



# DÉCHÈTERIES

La déchèterie est un espace public, ouvert gratuitement aux particuliers ayant des déchets à déposer\*. L'accès pour les professionnels et les collectivités est soumis à l'obtention d'une carte d'accès (contrat téléchargeable sur [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)).

\*sous réserve du respect du règlement de déchèterie.

Cette année, plus de 120 000 passages ont été enregistrés sur les 4 déchèteries du SMIEEOM. Activités de jardinage, bricolage, rangement... rendent ces installations incontournables, en particulier durant les beaux jours.

En raison de la crise sanitaire, le SMIEEOM a dû mettre en place des mesures de protection, dont une limite au nombre de véhicules sur le quai de déchargement, qui a généré de longues files d'attente à l'entrée des sites. Il est impossible d'augmenter l'amplitude horaire des ouvertures, sans impacter à la hausse les coûts de fonctionnement. Votre syndicat, conscient



des désagréments causés par cette situation, vous remercie pour votre patience et votre bienveillance, en situation d'exception.

## Pour vous accompagner, les gardiens de déchèteries sont là.

Garants du bon fonctionnement des déchèteries, ils assurent l'accueil des usagers. Ils sont chargés de faire respecter la propreté et la sécurité sur le site, de gérer les rotations des bennes pour assurer l'accessibilité du service, et bien sûr ils vous guident pour le tri de vos déchets. **Ils effectuent un travail exigeant, parfois complexe, qui mérite le plus grand des respects. N'hésitez pas à leur demander conseil.**



10-31-1440 | Centre PEFC | [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

# DÉCHÈTERIES

## FONCTIONNEMENT MODIFIÉ EN 2021

- ➔ Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières
- ➔ Pas d'enfant sur le site
- ➔ Justificatif de domicile demandé aux particuliers
- ➔ Carte de professionnels SMIEEOM demandée aux entreprises et aux collectivités

## À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021

Dépôt des pneus des particuliers **autorisé sur le site de Billy uniquement** :

- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
- ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agrées

## RAPPEL

L'accès aux déchèteries est **gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m<sup>3</sup> par jour et par benne de déchet et 2m<sup>3</sup> par jour pour les déchets verts. **Il est payant pour les professionnels qui doivent se munir d'une carte d'accès.**



## MÉMO HORAIRE DÉCHÈTERIES

(Billy - Contres - Noyers sur Cher - Montrichard Val de Cher)

### NOUVEAUX HORAIRE D'HIVER : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

<b>Lundi</b>	10h - 12h	14h - 17h
<b>Mardi</b>	fermée	fermée
<b>Mercredi</b>	10h - 12h	14h - 17h
<b>Judi</b>	10h - 12h	fermée
<b>Vendredi</b>	10h - 12h	14h - 17h
<b>Samedi</b>	10h - 12h	14h - 17h
<b>Dimanche &amp; jours fériés</b>	fermée	fermée

## RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)



## SMIEEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines - 41 110 SEIGY  
Tél. : 02 54 75 76 66  
[smieeom.val2c@orange.fr](mailto:smieeom.val2c@orange.fr)



Création : © JTS conseils - 02 47 41 02 55 - [www.jtsconseils.com](http://www.jtsconseils.com) • Illustration © pchuvector - fr.freepik.com • Photos : © Citeo, SMIEEOM Val de Cher • L'ÉQUIPE : MAZUY - CONTRES 41700 - Tél. 02 54 75 76 66



# Solutions de téléassistance n°1 en France



## Activ'zen

**pour être autonome  
mais jamais seul**

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.

## Activ'dialog

**pour être en sécurité,  
la convivialité en plus !**

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !

## Activ'mobil

**pour profiter de sa liberté  
en toute sécurité**

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.

## Complétez nos offres avec des options sur-mesure

### Option Convivialité

Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.



### Option Sérénité

Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.

### Option Sécurité

Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.

### Option Confort +

Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile.  
*Disponible sur Activ'dialog uniquement*

### Balisage lumineux

Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.



### Coffre à clé sécurisé

Vos clés accessibles et en toute sécurité.

contactez votre conseiller local au **02 54 44 87 26**

ou rendez-vous en agence

**19, avenue de Vendôme, 41000 BLOIS**

[www.presencevertetouraine.fr](http://www.presencevertetouraine.fr)

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites vérifier et entretenir :**  
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



**Utilisez dehors :**  
appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



**Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



**Dom@dom**  
téléassistance **41**

**ma téléassistance de proximité**  
24h/24 et 7j/7

**JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE**

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

**02 54 42 54 24**  
[www.domadom41.fr](http://www.domadom41.fr)

**Dom@Dom41**  
6, rue Louis Bodin  
41000 BLOIS

**FONDATION PARTAGE & VIE**  
Reconnue d'utilité publique  
Dom@dom 41 est un service délégué par le Conseil départemental de Loir et Cher à la Fondation Partage et Vie.

**MS**  
**Habitat Concept**

BILAN THERMIQUE ✓ ISOLATION ✓ MENUISERIE ✓ CHAUFFAGE

**Sébastien MINAULT** 07 86 87 31 40  
27 CHEMIN DES PINS - 41700 FRESNES  
[www.mshabitatconcept.com](http://www.mshabitatconcept.com) [mshabitatconcept@orange.fr](mailto:mshabitatconcept@orange.fr)

**Orianne JOUANNEAU**

Relation client

- ✉ [commercial@jouanneau-pub.fr](mailto:commercial@jouanneau-pub.fr)
- 🌐 [www.jouanneau-pub.fr](http://www.jouanneau-pub.fr)
- ☎ 02 54 202 402
- 📍 44 rue Henri GOYER - Fougères-sut-Blèville - 41120 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
- 📍 JOUANNEAU PUBLICITE

Services proposés :

- Panneau de Chantier
- Signalétique Extérieure
- Signalétique Intérieure
- Vitrophonie
- Véhicule
- Événementiel / Support Souple
- Création Graphique
- Support Papier
- Autocollant / Sticker
- Store

**Pépinières Viticoles**  
**DEPOND**

PLANTS DE VIGNES  
Depuis 1977

92, route de Chitenay  
41700 FRESNES

Tél. : 06 68 63 78 17  
[franck.dep41@gmail.com](mailto:franck.dep41@gmail.com)



## GRÂCE À DES SPÉCIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

**L'association s'adresse à tous, (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...)**

Pendant la période de confinement, toute l'équipe reste mobilisée et continue de vous répondre par téléphone ou par mail.

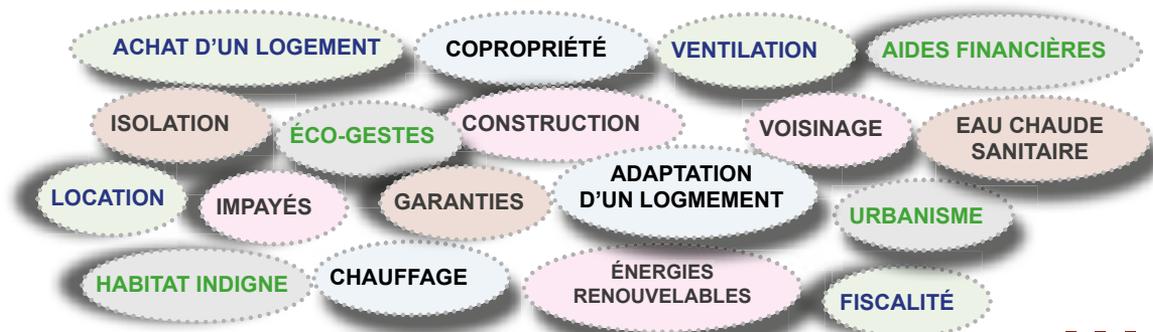
**02 54 42 10 00**

**adileie41@wanadoo.fr**

(indication du numéro de téléphone obligatoire)



**Quelle que soit votre situation, l'ADIL EIE 41 vous répond GRATUITEMENT sur le logement et l'énergie**



Sur le Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est le guichet d'information sur la rénovation énergétique et les aides de l'ANAH, antenne de prévention des expulsions, guichet unique des signalements de situation d'habitat indigne ou de non-décence et guichet des aides à l'adaptation ou à l'accessibilité de son logement.



Grâce au Conseil Départemental de Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est accessible aux sourds et malentendants avec le dispositif ACCEO



**PERMANENCE PRÈS DE CHEZ VOUS DES CONSEILLERS**

**SUR RENDEZ-VOUS**

**02 54 42 10 00**

Liste des permanences accessibles sur notre site :

[www.adil41.org](http://www.adil41.org)



# État Civil

## NAISSANCES HORS COMMUNE



DAUNAY Tiago	12/05
DAUNAY Diego	12/05
RÉAU Hélène	09/07
PHONASA Ayden	20/07
COTRON-DESLOOVER Millan	28/07
MIRONNEAU Elrick	21/08
CHATELIN Kayton	09/09
LHERBIER Aaron	10/10
SIEBIGTEROTH Camille	10/12

## RECONNAISSANCE



PHONASA 02/06  
MEUNIER 01/12

## MARIAGES



LOIGNARD François, Pierre, Sébastien et PAUTHONNIER Charlène, Pauline, Chantal	18/07
ROBERT Guillaume, René et MARTINS SILVA Bianka	2/08
MOINE Eric, Gilbert et HURAUULT Céline, Coralie	10/10
MERCIER Florestan, Pierre et BOMY Isabelle, Bernadette, Henriette	12/12

## DÉCÈS



LEBERT  
née CROISIS Anne-Marie 20/12



## TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

DE OLIVEIRA MENDES Miguel	05/02
NAUDIN Bernard, Henri	21/06
TRÉFOUX Bernard, Marcel	20/11
TURMEAUX Suzanne, Andrée	19/12
DAGHER Albert	23/12

# Liste des associations

# Fresnoises

### AFN

M. REVERCHON Daniel  
8 Rue du Clos de Fresnes  
02 54 79 57 71

### AFNS

M. AUDIANNE Dominique  
42 rue de la Fontaine  
02 54 79 01 94 • audianne.dominique@hotmail.fr

### APE

Mme LOEW Audrey  
1 Rue des Acacias  
ape.fresnes@gmail.com

### CLUB DE L'ESPOIR

Mme GOURJAULT  
Isabelle  
96 Rue du Vert Bois  
06 88 01 96 32

### COMITÉ DES FÊTES

M. CHAPELOT Gilles  
4 Rue du Clos de Fresnes  
02 54 79 06 38  
gilles.chapelot@orange.fr

### FNACA

M. COLIN Yves  
31 Rue du Bois de Mont  
02 54 79 56 56

### LA FILERIE

BARGUE  
Jérôme 066771519  
et Cécile 0667175193  
ecolieu@lafilerie.org

### LES PLANCHES DE FRESNES

Mme PATUREAU  
Françoise  
06 60 56 50 08  
f.patureau@orange.fr

### SAVEUR RÉUNION

M. BOYER Norbert  
2 Chemin des Sables  
02 54 79 68 43

### SOCIÉTÉ DE CHASSE

M. DEPOND Jean-Marie  
92 Rue de Chitenay  
09 67 08 56 98

Empoisonnement

de l'étang communal



Quelques centaines  
de kilos de poissons  
mis dans l'étang



## INFO !

La municipalité recherche quelques régisseurs (activité indemnisée) pour encadrer le droit à pêcher à l'étang de Fresnes.

**Vous pouvez vous renseigner et/ou candidater auprès du secrétariat de la mairie.**

# Les tarifs Communaux

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs communaux 2020 jusqu'à ce que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur ceux-ci, afin de ne plus avoir à reprendre une délibération chaque année.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de conserver les tarifs communaux 2020 pour les années à venir, jusqu'à ce que le Conseil Municipal délibère à nouveau pour les modifier.

**Les tarifs communaux restent donc comme suit :**

### CONCESSIONS CIMETIÈRE

perpétuelle.....	231 €
cinquantaine.....	134 €
trentenaire.....	67 €

### CONCESSIONS COLUMBARIUM

15 ans.....	494 €
30 ans.....	876 €

### CONCESSIONS CAVURNE

15 ans.....	365 €
30 ans.....	467 €

**GRAVURE STELE JARDIN DU SOUVENIR**...10,15 €

### LOCATION FOYER COMMUNAL

#### TARIF COMMUNE

1 journée.....	180 €
2 journées.....	275 €
vin d'honneur.....	60 €
week-end à compter du vendredi midi.....	335 €

#### TARIF HORS COMMUNE

1 journée.....	360 €
2 journées.....	540 €
vin d'honneur.....	71 €
week-end à compter du vendredi midi.....	612 €

### SALLES MULTI-ACTIVITÉS

#### TARIF COMMUNE

<b>1 journée</b>	
1/3 des salles + annexes.....	350 €
2/3 des salles + annexes.....	518 €
3/3 des salles + annexes.....	695 €

#### 2 jours

1/3 des salles + annexes.....	525 €
2/3 des salles + annexes.....	775 €
3/3 des salles + annexe.....	1 040 €

#### 2 jours 1/2

1/3 des salles + annexes.....	650 €
2/3 des salles + annexes.....	965 €
3/3 des salles + annexes.....	1 290 €

#### 1 vin d'honneur, 1/2 journée

1/3 des salles + annexes.....	150 €
2/3 des salles + annexes.....	230 €

### SALLES MULTI-ACTIVITÉS

#### TARIF HORS COMMUNE

#### 1 journée

1/3 des salles + annexes.....	525 €
2/3 des salles + annexes.....	775 €
3/3 des salles + annexes.....	1 040 €

#### 2 jours

1/3 des salles + annexes.....	785 €
2/3 des salles + annexes.....	1 160 €
3/3 des salles + annexe.....	1 560 €

#### 2 jours 1/2

1/3 des salles + annexes.....	975 €
2/3 des salles + annexes.....	1 440 €
3/3 des salles + annexes.....	1 935 €

#### 1 vin d'honneur, 1/2 journée

1/3 des salles + annexes.....	225 €
2/3 des salles + annexes.....	345 €

### GARDERIE SCOLAIRE

forfait mensuel.....	23,18 €
quotidien (exceptionnel).....	3,70 €

### CANTINE SCOLAIRE

le repas pour les familles ayant 1 ou 2 enfants mangeant à la cantine.....	3,53 €
le repas pour les familles ayant 3 enfants ou plus mangeant à la cantine.....	3,43 €
le repas pour les adultes.....	5,01 €
le repas non prévu.....	4,00 €

# Infos utiles



## Mairie

**Lundi** : 9h - 12h  
**Mardi** : 13h30 - 17h  
**Jeudi** : 13h30 - 17h  
**Vendredi** : 13h30 - 17h  
**Samedi** : 9h - 11h45  
**Tél** : 02 54 79 53 19  
**Port communal** : 06 07 72 42 51  
✉ [mairie.fresnes41@wanadoo.fr](mailto:mairie.fresnes41@wanadoo.fr)  
🌐 [www.fresnes41.fr](http://www.fresnes41.fr)



## Bibliothèque municipale

**Mercredi** : 15h30 à 17h30  
**Vendredi** : 16h45 à 18h30  
**Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi**  
**de chaque mois** : 10h à 11h30



## Garderie

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

**Le matin** : de 7h15 à 8h45  
**Le soir** : de 16h30 à 18h15  
(18h30 avec demande express  
motivée des parents)



## Numéros utiles

**Pompiers** : 18  
**Samu** : 15  
**Gendarmerie de Contres** :  
02 54 79 74 50  
**Présence verte** : 02 54 44 87 26



## DÉCHETTERIE DE CONTRES 02 54 79 51 10



### Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

**Lundi** : 10h - 12h / 14h - 17h  
**Mardi** : fermé  
**Mercredi** : 10h - 12h / 14h - 17h  
**Jeudi** : (fermé le matin) 14h - 17h  
**Vendredi** : 10h - 12h / 14h - 17h  
**Samedi** : 10h - 12h / 14h - 17h  
Fermé les dimanches et jours fériés.

### Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)



**Lundi** : 9h30 - 12h / 14h - 17h  
**Mardi** : 9h30 - 12h / 14h - 18h  
**Mercredi** : 9h30 - 12h / 14h - 18h  
**Jeudi** : (fermé le matin) 14h - 18h  
**Vendredi** : 9h30 - 12h / 14h - 18h  
**Samedi** : 9h30 - 12h / 14h - 18h  
Fermé les dimanches et jours fériés.



# Agenda

## MARS

**19/03** FNACA Commémoration en hommage aux victimes des combats en Afrique de Nord.

## AVRIL

**16 et 17/04** La Filerie écolieu, « Equinoxe »

## MAI

**08 /05** Commémoration 1945

## JUIN

**11/06** Ciné-Mobile à Fresnes

**18/06** Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle

## JUILLET

**04/07** Concert Mozart, Festillesime41, salles multi-activités

**14/07** Fête Nationale

## AOÛT

**21/08** La Filerie Ecolieu, « Solstice »

## NOVEMBRE

**06/11** Grande Soirée Automnale organisée par le comités des fêtes

**11/11** Commémoration 1914-1918

## DÉCEMBRE

**05/12** AFN Commémoration en hommage aux victimes des combats en Afrique de Nord



Nos pages sont ouvertes aux associations qui voudront bien déposer leurs informations en Mairie. La rédaction des textes reste sous l'entière responsabilité des associations.